

**RAPPORT ANNUEL DU GRAND DOLE**

**SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

***Novembre 2023***

## AVANT-PROPOS

Depuis 2010, l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet portant engagement national pour l'environnement, dite "Grenelle 2", soumet les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, à la réalisation d'un rapport annuel de synthèse de la situation en matière de développement durable.

Aussi, selon le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, ce rapport a pour objectif d'évaluer l'ensemble des politiques publiques, orientations et programmes menés par le Grand Dole et définis dans son projet de territoire 2020-2026, mais également les actions conduites au titre la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, au regard des cinq finalités du développement durable fixées au niveau national et mentionnées à l'article L110-1 du Code de l'Environnement :

- La lutte contre le changement climatique,
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, ainsi que de la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent,
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- La transition vers une économie circulaire.

# INTRODUCTION

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est composée de 47 communes, sur une superficie de 425 km<sup>2</sup>, pour une population totale de 56 126 habitants, soit une densité moyenne de 131 habitants au km<sup>2</sup>. Le territoire se compose d'une ville centre, dont la population représente 47,5 % de la population totale de l'Agglomération et de communes à caractère plus rural.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a adopté son projet de territoire 2020-2026 en septembre 2021. Ce document s'articule autour d'une triple ambition de transition écologique, de cohésion territoriale et de développement économique, et repose sur une démarche commune et concertée avec toutes les communes membres.

Ces trois ambitions se déclinent dans chacune des orientations stratégiques développées dans cette feuille de route sur le mandat :

- Développement économique,
- Attractivité et Rayonnement du Territoire,
- Innovation et Cohésion des populations,
- Coopérations et solidarités territoriales.

Ainsi, l'ensemble des objectifs internationaux du développement durable définis par les Nations Unies sont couverts par les projets et politiques publiques défendues par le Grand Dole dans son projet de territoire.

## Le Plan Climat Air Energie Territorial en toile de fond

En adéquation avec les nouvelles dispositions réglementaires et le rôle confié aux intercommunalités dans la transition énergétique, la CAGD a formalisé son engagement dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle du territoire de l'intercommunalité en 2017, lequel a été adopté par délibération le 18 décembre 2019.

Le PCAET s'appuie sur un diagnostic territorial complet à partir duquel les élus et partenaires locaux ont définis des priorités stratégiques pour atteindre un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 75% d'ici 2050 (*Stratégie Nationale Bas Carbone*) tout en œuvrant pour la résilience du territoire et la baisse de sa vulnérabilité face au réchauffement climatique.

Un plan d'actions a été établi, avec des objectifs chiffrés associés, à court, moyen (2030) et long (2050) terme, afin de détailler les six axes stratégiques retenus : rénovation énergétique des bâtiments, réduction de l'impact environnemental de la mobilité et de l'industrie, développement des énergies renouvelables, promotion d'une agriculture durable et résiliente, et sensibilisation des acteurs du territoire et des citoyens.

Les objectifs sont triples : réduire les émissions de gaz à effet de serre, réduire la consommation énergétique et consommer plus d'énergie renouvelable.

Une actualisation du diagnostic territorial est actuellement en cours de finalisation, pour contribuer au bilan à mi-parcours demandé.

Depuis, les axes stratégiques définis dans ce document orientent les politiques publiques de la collectivité et les priorités de ses contractualisations comme le Contrat de Transition Ecologique et Industriel (CTEI) signé en janvier 2020, ou encore le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), signé le 2 septembre 2021.

## L'engagement du Grand Dole dans un Contrat d'Objectif Territorial

La communauté d'agglomération s'est engagée en 2022 dans une nouvelle proposition de contractualisation avec l'ADEME, qui a pour but d'évaluer l'action de la collectivité en matière de transition écologique et énergétique. Le contrat d'une durée de 4 ans, du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2026, se déroule en deux phases :

- Diagnostic initial pendant la première année (réalisé à ce jour),
- Puis mise en œuvre des actions.

Le plan d'actions de ce contrat d'objectif territorial (COT) reprendra les plans d'actions préalablement définis dans le PCAET, le CTEI ou encore le CRTE, et sera complété avec de nouvelles actions qui pourraient être identifiées lors du diagnostic initial.

Afin de travailler sur l'ensemble des enjeux de la transition écologique et de favoriser la transversalité des actions, le contrat se compose techniquement de deux grandes sous-parties :

- A. Climat – Air – Energie
  - Stratégie territoriale de réduction des émissions de gaz à effet de serre et planification sectorielle des réductions des consommations d'énergie,
  - Mise en œuvre transversale de cette stratégie : rénovation énergétique des bâtiments, construction durable, urbanisme, mobilités, approvisionnement énergétique, éclairage public, etc.
  - Exemplarité du patrimoine de la collectivité

- Production énergétique locale (énergie renouvelable et valorisation énergétique des déchets résiduels)
- Diagnostic de la vulnérabilité du territoire face au changement climatique et programme d'adaptation (eau, agriculture, forêt, urbanisme, tourisme, biodiversité, etc.)

#### B. Economie Circulaire

- Définition d'une stratégie globale de politique d'économie circulaire sur le territoire,
- Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets, y compris avec les acteurs économiques du territoire,
- Mise en place d'outils pour favoriser les changements de comportement,
- Mise en œuvre d'une politique d'Ecologie Industrielle Territoriale en lien avec les entreprises,
- Exemplarité de la collectivité.

A ce jour, le diagnostic initial a été réalisé sur ces deux volets Climat-Air-Energie et Economie Circulaire et le calcul des scores d'audit est en cours. Une fois que ces scores initiaux seront connus, le Grand Dole devra travailler sur la mise en place d'un plan d'actions et choisir 4 objectifs régionaux spécifiques parmi la liste de 11 objectifs proposés par l'ADEME Bourgogne Franche-Comté. La collectivité sera ainsi évaluée sur ces 4 objectifs en parallèle de l'évaluation des actions dans les référentiels nationaux Climat-Air-Energie et Economie Circulaire.

# Table des matières

AVANT-PROPOS .....	2
INTRODUCTION .....	3
Table des matières.....	5
<b>AXE 1 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....</b>	<b>6</b>
Encourager l'innovation.....	6
Développer l'offre d'accueil d'entreprises .....	8
Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation pour les habitants du Grand Dole .....	11
Dynamiser le développement commercial.....	13
<b>AXE 2 – INNOVATION ET COHESION DES POPULATIONS .....</b>	<b>16</b>
Renforcer les liens entre les acteurs contribuant à la politique jeunesse .....	16
Moderniser le parc scolaire et périscolaire .....	18
Définir une identité culturelle grand doloise.....	19
Conforter et valoriser l'Éducation Artistique et Culturelle à tous les âges de la vie.....	20
Assurer un accès pour tous aux infrastructures sportives.....	21
Moderniser et diversifier les offres de mobilité .....	23
Assurer un accès à la santé pour tous .....	27
Favoriser l'accès aux services pour les seniors .....	29
Favoriser l'accès à une alimentation locale de qualité .....	30
Accompagner la transition écologique.....	32
Assurer une gestion durable de la ressource en eau et maintenir sa qualité .....	35
Améliorer le service de gestion des déchets en réduisant son impact environnemental .....	39
Poursuivre la transformation numérique du territoire.....	42
Sécuriser l'espace public et stratégie locale de prévention de la délinquance .....	43
<b>AXE 3 – ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT DU TERRITOIRE.....</b>	<b>45</b>
Développer les atouts touristiques, les équipements de loisirs et de plein air .....	45
Valoriser notre histoire et relier nos patrimoines .....	49
Identifier les potentialités immobilières et foncières sur les communes.....	51
Améliorer l'accueil des gens du voyage.....	52
<b>AXE 4 – COOPERATIONS ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES .....</b>	<b>53</b>
Organiser et renforcer les relations entre les 47 communes et le Grand Dole .....	53
Organiser l'ingénierie territoriale .....	54
Aménager le territoire de façon cohérente et équitable.....	56
Coopérer avec les territoires voisins .....	57

## AXE 1 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'un des principaux enjeux pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est de renforcer le rayonnement et l'attractivité de son territoire et de renforcer son identité. Cet objectif s'avère indispensable pour se démarquer des métropoles voisines et être reconnu au sein de la Région Bourgogne Franche-Comté. Cela implique notamment de faire du territoire un terrain économique attractif et innovant, de dynamiser l'économie locale, de promouvoir les activités existantes et de favoriser les installations d'entreprises, afin de générer de nouvelles richesses et attirer de nouveaux habitants.

### Encourager l'innovation

Dans un contexte macroéconomique fluctuant, soumis à des variations rapides et des épisodes de crise aigus comme celui de la Covid-19, la diversité économique et industrielle du bassin du Grand Dole s'avère être un véritable atout. Les entreprises prennent la pleine mesure des grands enjeux de l'économie mondiale, comme le numérique, la transition écologique, l'industrie du futur, la responsabilité sociétale, qui génèrent en local des opportunités pour les prochaines années. La réactivité de la Communauté d'Agglomération face à ces enjeux est indispensable.

#### **1. Développer un écosystème territorial de valorisation, de distribution et de consommation autour de l'hydrogène coproduit du site industriel INEOS-Inovyn**

Les échanges initiés par le Grand Dole autour de ce grand projet se sont poursuivis tout au long de l'année 2023 sous l'impulsion d'acteurs privés. Ainsi les entreprises HYMOVE (société conjointe créée par INTHY et l'entreprise suisse ALPIQ AG) et INEOS-Inovyn se sont associées autour du projet "READHY to MOVE" visant à accélérer le déploiement de la mobilité lourde zéro émission dans le Grand Est, à partir de l'hydrogène coproduit issu du site de Tavaux.

Les acteurs travaillent désormais ensemble sur les modalités technico-économiques de la compression puis du transport de l'hydrogène et en parallèle, sur l'identification des potentiels de consommation.

Partenaires : INEOS-Inovyn, INTHY, ALPIQ AG

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### **2. Accompagner les projets d'installation, de développement et d'innovation de la filière agricole**

Afin de contribuer à cet objectif, le service économique du Grand Dole accompagne les différents porteurs de projets au fil de l'eau, en lien avec la Chambre d'Agriculture du Jura et l'association Initiative Dole Territoires.

En 2023 deux projets ont été accompagnés par le biais de ce dispositif : la création d'une activité de maraîchage à Saint-Aubin, et la création d'une boulangerie biologique et éco-responsable à Dole.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, par le biais de conventions de miss à disposition établies avec la SAFER Bourgogne Franche-Comté, facilite l'accès à du foncier agricole sur des sites dont elle est propriétaire à Brevans ou Rochefort-sur-Nenon.

Le Pays Dolois Pays de Pasteur travaille également sur cette action à travers le Plan Alimentaire Territorial (PAT), avec plusieurs actions liées au développement de la filière agricole locale :

- Mise en place en cette année 2023 d'un fonds de prêt d'honneur « alimentation de proximité » au sein de l'association Initiative Dole Territoires pour soutenir les projets d'activités liés à la diversification agricole, aux circuits courts et à la transition alimentaire. Le Grand Dole a apporté son concours actif à la création de ce dispositif. Ce "prêt d'honneur transition alimentaire" est à taux zéro, et porte sur des montants compris entre 5 000 euros et 45 000 euros, avec une moyenne estimée à 10 000 euros. Les projets éligibles sont ceux d'installation agricole hors cadre familial, de diversification, de développement favorisant les circuits courts et les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Le fonds serait aussi ouvert aux projets non agricoles répondant aux orientations du PAT, favorisant la transition alimentaire et l'alimentation de proximité.

- Organisation d'un forum des opportunités (déjà fait en 2019 – projet en cours de réitérer ce forum en mars 2024) qui permet aux agriculteurs de rencontrer les distributeurs et entreprises locales et d'identifier de nouveaux débouchés pour leur production afin qu'elle soit revalorisée ;
- Organisation d'un concours de start-ups proposant des innovations dans le domaine de l'agriculture et des circuits courts ;
- Accompagnement des projets de mise aux normes, extension, diversification des productions locales selon les projets ;
- Accompagnement des projets d'extension et modernisation des fruitières à comté reposant sur une approche environnementale et sociale ;
- Etc.

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

**3. Renforcer le développement endogène du bassin économique par l'accompagnement à la création/reprise d'entreprises, en s'appuyant sur les structures présentes (Initiative Dole Territoires, BGE, SASTI, chambres consulaires...) et les outils financiers mobilisables**

Cette action est menée au fil de l'eau par le service développement économique du Grand Dole, qui entretient des relations étroites avec ces différents partenaires pour une meilleure collaboration et donc un meilleur accompagnement des structures souhaitant s'installer sur le territoire.

C'est également dans ce but que le Grand Dole anime le point unique d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets dans son Centre d'Activités Nouvelles, la pépinière d'entreprises du Grand Dole.

Partenaires : Initiative Dole Territoires, BGE, CCI du Jura, SASTI, ADIE, France Active

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

**4. Réduire les impacts économiques locaux de la crise sanitaire de la Covid-19 à court et moyen terme et relayer l'action de relance économique impulsée à l'échelle nationale et régionale**

Action terminée en 2022.

**5. Renforcer la coordination avec les partenaires du développement économique, mettre en œuvre les "groupes-projet" adéquats pour faciliter l'accueil et l'accompagnement des entreprises et lever les freins éventuels (financiers, réglementaires...)**

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'attache à poursuivre de manière régulière la mobilisation des acteurs et partenaires locaux du développement économique : services de l'Etat, de la Région, Agence Economique Régionale, ADEME, chambres consulaires, dès lors que les situations et projets des entreprises le nécessitent. Plusieurs réunions d'accompagnement se sont ainsi tenues au cours de l'année 2023 en appui d'entreprises et structures comme COOP'AGIR, MAHYTEC, AFULUDINE...

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- indéfinie au regard de la lutte contre le changement climatique (selon projets) ;
- indéfinie au regard de la protection de la biodiversité et des milieux (selon projets) ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;

- et indéfinie au regard de la transition vers une économie circulaire (selon projets).

## **6. Poursuivre la dynamique de mobilisation des entreprises née du Contrat de Transition Industrielle et Écologique du Grand Dole**

Dans la continuité de la démarche initiée en 2018 avec “Territoire d’Industrie” puis poursuivie dans le cadre du Contrat de Transition Écologique et Industrielle puis du Contrat de Relance et de Transition Écologique du Grand Dole, l’agglomération entend relancer de manière spécifique la dynamique industrielle locale en se portant candidate à la phase 2 de Territoire d’Industrie.

Dans le cadre de cette candidature, le Grand Dole a établi, aux côtés des entreprises et de ses partenaires, un programme d’action ambitieux, autour des axes forts suivants : lever les freins au recrutement, accélérer la transition écologique et énergétique, faire des territoires des écosystèmes d’innovation, et mobiliser un foncier industriel adapté. Ce programme d’action est défini pour la période 2023-2027.

Cette relance du programme Territoire d’Industrie va également contribuer à l’atteinte des objectifs du Contrat d’Objectif Territorial signé avec l’ADEME, principalement sur le volet Economie Circulaire.

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- indéfinie au regard de la lutte contre le changement climatique (selon projets) ;
- indéfinie au regard de la protection de la biodiversité et des milieux (selon projets);
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l’épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

## **Développer l’offre d’accueil d’entreprises**

L’attractivité du bassin économique réside en partie dans sa capacité d’accueil de nouveaux projets et de nouvelles entreprises. Le PLUI du Grand Dole affirme la volonté d’une consommation économe du foncier à usage économique. Dans ce contexte, la Communauté d’Agglomération, aux côtés de ses partenaires institutionnels, doit faire preuve d’agilité et d’innovation pour mobiliser une offre d’accueil ambitieuse et équilibrée de foncier et d’immobilier à vocation économique.

## **7. Concrétiser l’extension de la zone économique de Rochefort-sur-Nenon (35 ha) et définir son positionnement thématique**

Les études de faisabilité engagées par le Grand Dole en 2022 pour le projet d’extension de la zone d’activités économiques de Rochefort-sur-Nenon ont abouti en 2023.

Elles ont notamment fait ressortir une présence significative de zones humides au sein de l’espace concerné. De fait, il est proposé dans un premier temps de procéder à l’aménagement des secteurs de la zone d’activités future non concernés par la présence de zones humides (15 ha environ), qui font d’ores et déjà l’objet d’un projet d’implantation logistique et industriel porté par la société AXIOM. Les études techniques préalables sont donc engagées en ce sens.

Une révision allégée du PLUI du Grand Dole a également été engagée en 2023 pour prendre en compte les spécificités du site et assurer son développement futur en pleine connaissance des contraintes environnementales.

Enfin la SAFER Bourgogne-Franche-Comté est missionnée par la collectivité pour la maîtrise foncière du site, mais également pour l’identification des futurs espaces de compensation des zones humides qui viendraient à être impactées par le projet d’aménagement global.

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- Non évaluée à ce jour au regard de la protection de la biodiversité et des milieux, selon surfaces artificialisées et compensation mise en place ;
- neutre au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l’épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.



## **8. Développer l'offre immobilière au sein des pôles économiques du Territoire**

Cette action est dépendante des différentes opportunités qui peuvent se présenter. Ainsi, en 2023, le Grand Dole s'est engagé aux côtés de la SEM AKTYA, dont il est actionnaire, dans le projet de requalification de l'ancien site industriel SNDR situé rue du Défois à Dole.

Le projet consiste en l'acquisition du site (12 000 m<sup>2</sup> bâtis pour sur une parcelle de 26 000 m<sup>2</sup>), puis en une réhabilitation progressive visant à proposer des cellules d'activités à destination d'entreprises. A terme est également envisagée la construction de cellules complémentaires sur la partie non bâtie du site.

Ainsi cette opération permet à la fois de :

- requalifier un site industriel vacant et densifier le bâti,
- développer une offre locative d'accueil d'entreprises complémentaire à l'échelle de la Ville de Dole et du Grand Dole.

Le projet de requalification (acquisition du site incluse) est estimé à 5,5 millions d'euros ; l'opération de construction neuve de cellules d'activités à 3 M€. Le Grand Dole intervient par le biais de son dispositif d'Aide à l'Immobilier d'Entreprises, à hauteur de 200 000 €.

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

Selon opportunités.

## **9. Mobiliser les moyens nécessaires à la requalification des espaces délaissés : innover dans l'ingénierie technique et financière**

Cette action menée au fil de l'eau par le service développement économique consiste principalement en une mission de veille du service sur les locaux pouvant potentiellement devenir vacants dans les prochaines années et ainsi anticiper le nombre de locaux à requalifier.

En 2023 une attention particulière est portée sur le devenir de deux sites : SNDR rue Buffon à Dole et Thermodule, rue de Crissey à Dole.

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

Poursuite de la veille continue par le service.

## **10. Constituer des réserves foncières pour anticiper les développements à venir mais également pour apporter des compensations agricoles et/ou environnementales**

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a établi en 2019 un partenariat avec la SAFER Bourgogne Franche-Comté, qui prend la forme d'une convention d'accompagnement pour la maîtrise foncière. Cette convention, portant sur la totalité du territoire intercommunal, avait pour objets principaux la réalisation d'une étude foncière prospective, la négociation foncière des emprises de projets et la constitution de réserves foncières.

En 2023 et de manière complémentaire à ce conventionnement initial, il a été proposé de missionner de manière spécifique la SAFER sur le projet d'extension de la zone d'activités de Rochefort-sur-Nenon, afin d'acquérir la maîtrise foncière du site. La SAFER Bourgogne Franche-Comté procédera ainsi de manière privilégiée au recueil d'engagements pour le compte de la collectivité ou fera l'acquisition des emprises concernées, avant de les rétrocéder à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Elle s'attachera également à identifier des solutions de compensation pour les exploitants agricoles impactés par ce projet.

#### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux, au vu des efforts de compensation d'artificialisation réalisés ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### **11. Accompagner les entreprises dans une consommation économe du foncier**

En application de la Loi Climat et Résilience du 20 août 2021, le Grand Dole a réalisé en 2023 son inventaire des zones d'activités économiques, avec le soutien méthodologique de l'Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté et de la CCI du Jura. Cet inventaire a permis de recenser au total :

- 40 zones d'activités économiques,
- 657 unités foncières, dont 25 identifiées comme vacantes au titre de la Loi Climat et Résilience, soit un taux de vacance de 3.81 %.

La réalisation de cet inventaire est une première étape dans cet objectif d'accompagnement mais cette action est également dépendante des différentes opportunités qui peuvent se présenter.

#### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique car limiter les nouvelles imperméabilisations permet de protéger les puits de carbone ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux, avec la promotion de la réutilisation du foncier existant ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### **12. Permettre l'accueil de nouvelles activités au sein des sites industriels existant**

Cette action est dépendante des différentes opportunités qui peuvent se présenter et en 2023 le Grand Dole s'est engagé aux côtés de la SEM AKTYA, dont il est actionnaire, dans le projet de requalification de l'ancien site industriel SNDR situé rue du Défois à Dole. Le projet consiste en l'acquisition du site (12 000 m<sup>2</sup> bâtis pour sur une parcelle de 26 000 m<sup>2</sup>), puis en une réhabilitation progressive visant à proposer des cellules d'activités à destination d'entreprises.

Le projet de requalification (acquisition du site incluse) est estimé à 5,5 M€. Le Grand Dole intervient par le biais de son dispositif d'Aide à l'Immobilier d'Entreprises, à hauteur de 200 000 €.

#### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique car limiter les nouvelles imperméabilisations permet de protéger les puits de carbone ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux : la réutilisation d'un site en friche permet de limiter le besoin d'artificialisation ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire à travers la réutilisation d'un bâtiment vacant.

#### Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

Selon opportunités.

#### **13. Faire évoluer le Centre d'Activités Nouvelles, pépinière d'entreprises du Grand Dole et compléter l'offre d'hébergement par un hôtel d'entreprises**

Le Centre d'Activités Nouvelles (CAN), pépinière d'entreprises du Grand Dole, est actuellement localisé à Dole dans le quartier des Mesnils-Pasteur. Ce lieu propose un certain nombre de locaux (ateliers, bureaux) et services à destination des entreprises en création, mais dispose également d'un point d'accueil et d'accompagnement unique des porteurs de projets de développement économique, partagé entre le Grand Dole (service développement économique), Initiative Dole Territoires,

BGE, SASTI et la CCI du Jura (Centre de Bilan de Compétences).

A la suite de l'ouverture à la rentrée 2023 de deux nouvelles formations universitaires à Dole (BUT « Sciences des Données » et « Packaging, Emballage, Conditionnement ») le site du CAN est proposé pour l'accueil de ces nouvelles formations à la rentrée 2024 ou 2025, qui préfigurerait la constitution à terme d'un Pôle Universitaire, par l'ajout d'autres formations déjà existantes à Dole : CNAM, IFSI, etc.

Dans cette perspective et afin de renforcer le développement et l'animation du Pôle INNOVIA, il est projeté de relocaliser le CAN actuel, en développant des surfaces d'ateliers, et de bureaux en pépinière d'entreprises, en y installant le point d'accueil et d'accompagnement unique des porteurs de projets de développement économique, et en complétant le projet par une offre immobilière en hôtel d'entreprises. Ce site devrait voir le jour courant 2025.

## **Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation pour les habitants du Grand Dole**

Le maintien d'un niveau bas de demande d'emploi dans le territoire et la réponse aux besoins de recrutements des entreprises sont deux enjeux majeurs de l'action économique de la collectivité. Certains secteurs d'activité, comme la logistique, sont d'ores et déjà impactés par une tension forte concernant la main d'œuvre disponible, quand d'autres secteurs sont confrontés à des problématiques récurrentes d'attractivité. Pour que cette problématique ne devienne pas un frein à la concrétisation de projets d'implantation ou de développement, une intervention globale, coordonnée avec les acteurs du service public de l'emploi et de la formation, est à mettre en œuvre.

### **14. Pourvoir aux besoins des projets d'emploi en cours ou à venir, en particulier dans le secteur de la logistique (ITM, Colruyt) et de l'industrie**

Le Grand Dole œuvre pour la promotion et communication sur les projets de recrutement en cours des entreprises du territoire par le biais des publications de la collectivité, mais favorise également la mise en relation des employeurs avec les acteurs de l'emploi : Pôle Emploi, mission locale, Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), etc.

Le Grand Dole a notamment apporté en 2023 son concours technique et financier à deux événements : un Job dating organisé par la Voix du Jura, et un forum "Emploi et Alternance" organisé conjointement par la Mission Locale de Dole Revermont et le Pôle Emploi de Dole. Ce dernier a réuni le 03 mai 2023 72 entreprises présentant 96 offres d'emploi et d'alternance, et 600 visiteurs.

#### **Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :**

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

### **15. Valoriser la qualité du bassin d'emploi local en direction des porteurs de projets exogènes**

On observe partout en France depuis la crise sanitaire un exode urbain, très marqué pour la capitale française : suite aux confinements, certains employés parisiens cherchent à quitter la capitale et à partir ou retourner en province pour s'installer, voire même démarrer une nouvelle activité. C'est pour répondre à ce besoin que le site internet « Paris je te quitte » a été créé. Le Grand Dole a alors saisi l'occasion cette année de valoriser son territoire sur cette plate-forme, en publiant des témoignages d'entreprises locales ou encore en relayant massivement les besoins de Colruyt en recrutement pour la future plate-forme logistique en construction sur la zone Innovia.

En parallèle, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la SPL Hello Dole ont travaillé ensemble à la formalisation de procédures et d'outils partagés pour faciliter les démarches d'installation des nouveaux salariés et de leurs proches dans l'agglomération.

#### **Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :**

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;

- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

## **16. Renforcer les parcours d'accès à l'emploi proposés au sein des Structures d'Insertion par l'Activité Économique**

Le Grand Dole lance chaque année un appel à projets à destination des différents structures d'insertion locales : une enveloppe annuelle de 100 000 € permet alors le financement d'une centaine de parcours individuel d'insertion, porté par ces structures, ainsi que quelques actions collectives d'insertion telles que l'organisation de jobs datings ou autre événement lié à l'emploi.

Pour cela, le Grand Dole est partenaire des différentes Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) présentés sur le territoire comme les associations Coop'agir, Jura Services, Régie de Quartier des Mesnils Pasteur, Indibat, Association de Lutte Contre le Gaspillage (ALCG), Tempo, Roue de Secours, etc. mais également d'autres structures telles que l'Espace Jeunes et Pôle Emploi.

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

## **17. Développer la formation initiale et continue sur les secteurs d'excellence**

Pour contribuer à cet objectif, l'association Dole Sup a lancé dès 2021 une large consultation auprès des chambres consulaires, des associations d'entreprises et également directement auprès de certaines entreprises locales afin d'identifier plus précisément leurs besoins en formation.

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

## **18. Développer l'enseignement supérieur. Promouvoir les dispositifs de professionnalisation et d'apprentissage auprès des entreprises du Grand Dole**

Les conclusions de la consultation des entreprises locales et des chambres consulaires ont été utiles pour les réflexions et discussions entretenues par le territoire avec l'université de Bourgogne-Franche-Comté. Celles-ci ont menées à l'ouverture en septembre 2023 de deux nouvelles filières universitaires à Dole : un BUT Sciences des Données et un second Packaging, Emballage et Conditionnement, marquant ainsi le retour de l'Université à Dole, 600 ans après sa création au cœur de la Ville.

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

## **19. Apporter une offre d'accompagnement clé en main pour les nouveaux salariés arrivant sur le territoire et pour leur famille**

Le Grand Dole reçoit parfois quelques demandes diverses et variées de la part de nouveaux arrivants sur le territoire afin de mieux anticiper et appréhender leur installation sur le territoire. Cela peut concerner des questions administratives, de scolarisation des enfants, de recherche d'emploi pour le conjoint, de recherches de nouveaux loisirs ou encore aider à la recherche d'un logement. Ces demandes sont à ce jour traitées au fil de l'eau mais la volonté serait de formaliser un kit et une procédure d'accueil complet afin d'améliorer continuellement ce service rendu à la population.

La collectivité a commencé en 2022 à recenser différentes retours d'expériences pour s'en inspirer, et commence à travailler avec le comité régional du tourisme à ce sujet. Grâce à l'utilisation de la base de données Decibelles data, l'office de tourisme est aujourd'hui en capacité de qualifier qualitativement les contacts des personnes souhaitant s'installer sur la destination. Le personnel de Dole tourisme a suivi cette année des formations avec l'aide du cabinet LAOU au sujet de l'attractivité résidentielle.

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

Continuer à amender la formalisation d'une procédure d'accueil à l'échelle grand doloise, y compris les informations nécessaires en amont pour les nouveaux arrivants (valoriser le cadre de vie, mettre en relation avec les agences immobilières, anticiper les inscriptions scolaires, etc.)

Afin de mieux suivre ces prospects, un travail plus étroit avec les services développement économique et communication du Grand Dole pourrait s'envisager dès 2024.

## **Dynamiser le développement commercial**

Confronté à des mutations profondes et des dynamiques parfois opposées, le secteur du commerce est un employeur majeur pour le territoire. Le développement de l'Office de Commerce et de l'Artisanat du Grand Dole a permis à la Communauté d'Agglomération de disposer d'un outil partenarial à disposition de toutes les formes de commerce et de promouvoir l'offre locale, par le biais du site [www.achetezadole.fr](http://www.achetezadole.fr) ou des chèques K'Dole. Il est également l'acteur du renforcement de la polarité commerciale du centre-ville de Dole. Cette action collective doit être poursuivie et renforcée au service de toutes les formes de commerce.

### **20. Freiner l'évasion commerciale et encourager le "consommer local"**

L'office de commerce et de l'artisanat du Grand Dole a officialisé le 7 octobre 2022 le lancement d'une nouvelle plate-forme qui a pour but de valoriser la consommation de proximité : [Trouvez à Dole](#).

Comptant plus de 315 adhérents, cette plate-forme est un véritable moteur de recherche local, permettant d'améliorer la visibilité des activités économiques du territoire. Le site internet se veut réellement exhaustif en matière d'informations sur les activités économiques présentes sur le territoire et permet ainsi à l'utilisateur / au client de savoir rapidement et facilement si un service, produit ou marque est proposé localement.

Pour un coût total de 100 € par an, les entreprises adhérentes possèdent chacune une vitrine personnelle sur ce site internet, ce qui est une très belle opportunité de soutien pour les petites entreprises n'ayant à ce jour pas encore leur propre site internet. Leur référencement sur les moteurs de recherches classique sur internet sont ainsi également améliorés.

Après un investissement en 2022 pour le lancement de cette plate-forme, le budget de fonctionnement annuel avoisine les 10 000 € (hors moyens humains). La gestion courante de cette plate-forme nécessite 1.5 ETP.

Pour cette première année de fonctionnement, la plateforme a été utilisée par plus de 8 300 usagers uniques et compte plus de 35 000 pages vues. La durée moyenne d'utilisation est de 1 min et 29 secondes, une durée longue sur le web. Cela tend à démontrer que la plateforme est utilisée par les différents visiteurs.

Partenaires : Crédit Mutuel (partenaire financier), GreenBox (partenaire développement site), BWA (partenaire marketing).

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique, en favorisant une consommation plus locale ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations car les commerçants et artisans de l'ensemble du territoire sont valorisés ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

Amélioration continue du moteur de recherche et promotion de la plate-forme auprès des potentiels adhérents supplémentaires comme de ses visiteurs. L'objectif est de dépasser les 400 adhérents d'ici l'été 2024.

## **21. Valoriser les filières courtes de production et de distribution**

L'office du commerce et l'artisanat du Grand Dole contribue à cet objectif en gérant quotidiennement le marché couvert de Dole dans lequel ils œuvrent pour la venue de producteurs et vendeurs locaux.

La gestion de ce marché nécessite 1 ETP et 25 000 € ont été investis en 2023 dans des actions diverses valorisant le marché couvert (animations, aménagement du marché, etc.)

Le taux de remplissage de la halle est en constante évolution positive et monte à 91% en moyenne pour l'année 2023, 6 points de plus que pour l'année 2022.

### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique en favorisant une consommation plus locale ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations car les commerçants du territoire sont ainsi valorisés ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

### Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

- stabiliser le nombre de commerçants sur le marché,
- améliorer la visibilité du marché et l'accueil des clients via plusieurs investissements,
- développer de nouveaux marchés sur d'autres communes du Grand Dole.

## **22. Assurer l'équilibre des formes de commerce au sein de Communauté d'Agglomération du Grand Dole**

Cette action est dépendante des différentes opportunités qui peuvent se présenter. Ainsi, nous ne relevons pas d'avancée notable en 2023 sur ce projet.

### Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

Selon opportunités.

## **23. Renforcer l'attractivité commerciale du Cœur de Ville de Dole**

Plusieurs projets sont portés tout au long de l'année par l'office de Commerce et de l'Artisanat du Grand Dole pour contribuer à l'attractivité commerciale du centre-ville de Dole tels que la création de galeries et boutiques éphémères dans les quelques locaux commerciaux vacants disponibles. En effet le taux de vacance commerciale du centre-ville diminue de manière pérenne ces cinq dernières années et atteint seulement 5% en 2023 (contre plus de 22% en 2014).

L'office gère également un dispositif des pépinières commerciales de plus long terme dans le centre-ville, ainsi que la création d'un village des artisans en décembre Place Nationale depuis plusieurs années. Mais le dispositif des pépinières commerciales s'arrête progressivement depuis 2023, faute de locaux commerciaux vacants suffisants.

Moyens humains mis en œuvre en 2023 : 0,5 ETP.

### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- Positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux : valoriser les commerces du centre-ville permet de limiter l'extension des zones commerciales périphériques ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

### Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

Traitement des locaux situés au 30 et 36 grande rue, deux derniers dossiers dans la grande rue avant qu'elle soit entièrement occupée.

## **24. Maintenir les polarités commerciales périphériques et favoriser leur diversification**

Pas d'avancée notable en 2023.

## **25. Requalifier les friches commerciales existantes et identifier celles en devenir**

Le Grand Dole et son office de commerce et de l'artisanat collabore étroitement avec la Société Publique Locale Grand Dole Développement 39 (SPL G2D39) pour la requalification des locaux commerciaux vacants présents sur le territoire. Ainsi, la SPL a acquis cette année les cellules du 30 grande rue avec un objectif de mise en travaux au premier semestre 2024.

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique, au vu de la réhabilitation énergétique des locaux qui est réalisée ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux : pouvoir accueillir les commerces en centre-ville permet de limiter l'extension des zones commerciales périphériques ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire, grâce à la requalification des locaux anciennement vacants.

Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

Réhabilitation de trois nouvelles cellules au 30 grande rue.

Etude de l'opportunité d'acquisition de deux cellules au 36 grande rue.

## **26. Accompagner les porteurs de projet et les initiatives des communes pour le maintien et le renforcement du commerce**

Cette volonté politique est la mission première de l'office de Commerce et de l'Artisanat du Grand Dole, qui accompagne les porteurs de projets jusqu'à leur installation (accompagnement financier, recherche de local commercial, etc). Ce travail nécessite une collaboration étroite avec les communes du territoire, mais également avec le guichet unique d'accueil des entreprises au Centre d'Activités Nouvelles.

Moyens humains mis en œuvre en 2023 : 0,5 ETP

Partenaires : Initiatives Dole Territoire, réseau BGE d'appui aux entrepreneurs.

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique, en favorisant le commerce de proximité ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire grâce à la réhabilitation de locaux vétustes.

Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

L'office de commerce et de l'artisanat du Grand Dole accentue sa collaboration avec les communes du territoire afin de mieux identifier les différents locaux vacants qui seraient susceptibles d'accueillir de nouveaux commerces, et il serait ainsi en mesure de les proposer plus rapidement aux porteurs de projets qui viennent à sa rencontre.

## **27. Accompagner les entreprises dans les mutations du commerce**

La création de la plate-forme Trouvez à Dole contribue également à accompagner les commerçants dans les mutations sociétales en cours (concurrence du commerce en ligne, demandes de livraison, etc.).

## **28. Limiter la logistique "du dernier kilomètre" des points de vente à l'échelle de l'Agglomération**

Ce sujet n'a pas été traité en 2023.

## AXE 2 – INNOVATION ET COHESION DES POPULATIONS

L'enjeu est de préserver et de valoriser la diversité et la qualité du cadre de vie du territoire en offrant aux habitants, aux entreprises et aux visiteurs de passage, les services, les offres culturelles et sportives, les équipements et l'environnement qui participent à l'attractivité du Grand Dole. Cet ensemble de services garantira à tous une aide dans la gestion du quotidien, contribuera à l'homogénéisation de la qualité de vie sur le territoire et, comme les axes précédents, contribuera au renforcement de l'attractivité du territoire.

### Renforcer les liens entre les acteurs contribuant à la politique jeunesse

Renforcer la transversalité, la lisibilité et la coordination des acteurs est un objectif important pour développer une politique jeunesse adaptée aux enjeux du territoire.

#### **29. Adapter l'offre "enfance - jeunesse" aux besoins des familles**

Le service Enfance-Jeunesse accorde une importance particulière aux sollicitations et remarques constructives des usagers. Une réponse leur est d'ailleurs systématiquement apportée. Il n'est pas possible de satisfaire toutes les demandes à cause de contraintes budgétaires, de disponibilités de locaux mais aussi de manque de personnel, mais le service travaille à satisfaire les demandes dès que cela est possible. L'accueil de loisirs de Saint-Aubin a par exemple adapté ses horaires d'ouverture les mercredis pour mieux répondre aux besoins des familles, en ouvrant 30 minutes plus tôt le matin.

Le règlement intérieur des ALSH, adopté en mars 2022, a été modifié à la marge en 2023 suite à des échanges avec les familles et les professionnels socio-éducatifs. Quelques prévisions et ajustements ont été apportés pour s'assurer de la bonne compréhension de ce règlement par tous et éclairer la règle sur les facturations et les absences.

Enfin, l'organisation et l'optimisation de la carte de ALSH du territoire est toujours évaluée selon l'évolution de la démographie sur le territoire et la répartition de la population. Ainsi, des besoins d'espace supplémentaire, mieux adaptés ou encore mieux isolés ont été recensés à Authume (où un nouvel ALSH devrait voir le jour suite à des études menées cette année), et des études sont en cours pour les ALSH de Foucherans et de Rochefort-sur-Nenon.

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations, grâce en partie au travail d'harmonisation des horaires d'ouverture des ALSH réalisés (équité territoriale) ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

Adaptation continue du règlement intérieur selon les difficultés rencontrées par le service.

#### **30. Renforcer la coopération entre l'accueil de loisirs et la commune**

Le Grand Dole collabore étroitement avec les communes bénéficiant d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) péri- ou extrascolaire, et le service Enfance-Jeunesse met l'accent sur une communication plus fluide avec les élus communaux, avec entre autres :

- la participation des élus communaux aux commissions communautaires enfance jeunesse (3 ou 4 / an) : Un état des effectifs, des comparatifs sont présentés, des problématiques sont relatées et des solutions sont proposées afin que les élus siégeant puissent donner leurs avis et soumettre d'autres solutions d'amélioration. Aussi lors de certaines commissions des bilans qualitatifs, quantitatifs sont exposés. Cette instance permet d'informer les élus de proximité ainsi de faciliter et d'étendre les informations auprès de leurs usagers. Enfin elle valorise le travail de chaque service œuvrant quotidiennement à l'amélioration du fonctionnement ;
- la présentation des équipes de direction des accueils de loisirs aux mairies,
- la mutualisation des locaux scolaires et/ou communaux pour l'utilisation par l'ALSH,
- la transmission des documents d'informations et de différents supports,
- la mutualisation des agents d'entretien entre l'école et l'ALSH, ce qui permet de proposer plus d'heures de travail à



des emplois à temps partiel (lutte contre la précarité),

- l'intégration des ATSEMS travaillant dans les écoles lors des temps méridiens gérés par le Grand Dole,
- des sollicitations réciproques et des propositions émergent entre les différentes équipes, la commune et/ou des accueils de loisirs afin de mutualiser pour d'accompagner les enfants dans une citoyenneté active de la commune et/ou des accueils de loisirs pour l'animation de la vie de la commune, avec par exemple, la réalisation d'un potager, avec la plantation de légumes, arbres fruitiers et plantes aromatiques. Celui-ci doit évoluer afin de devenir un jardin partagé. Comme les années précédentes, selon les saisons, les enfants contribuent à la décoration de leurs villages ou à des événements.

Le Grand Dole évalue de manière continue cette coopération en portant une attention particulière au taux de participation des élus communaux lors des instances communautaires (15 à 18 élus par commission en moyenne), à la capacité des communes à renseigner les administrés sur les accueils de loisirs (qui revient donc à évaluer l'efficacité de la transmission d'informations mise en place).

De plus, la majorité des accueils de loisirs a cette année travaillé ou/et proposé des actions sur des projets intergénérationnels (entretien des jardins de l'EHPAD de Tavaux, création de décorations pour la commune de Choisey réalisées par les personnes du 3ème âge et les enfants). De nombreuses actions sont également mises en place avec d'autres partenaires locaux.

#### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains : ce projet permet de lutter contre l'isolement des agents et de développer la citoyenneté des enfants. De plus, la cohérence de l'information procure un sentiment de sécurité pour les usagers ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

- Poursuivre et étendre la mutualisation du personnel ;
- Travailler avec les communes pour qu'elles puissent valoriser le service rendu à la population dans leurs diverses communications ;
- Formaliser un rendez-vous systématique de début d'année scolaire entre le directeur d'accueil et la Mairie ;
- Organiser une commission Enfance-Jeunesse spécifiquement dédiée aux recueils des événements et actions mises en place localement pouvant être mutualisés avec les accueils de loisirs

### **31. Assurer la continuité éducative entre école et accueil de loisirs**

De par la signature du Projet Educatif de Territoire (PEDT) en décembre 2022, les actions d'amélioration concernant les enfants /élèves sont mises en place. Les équipes éducatives s'invitent mutuellement lors d'instance (conseil d'école, assemblée pour aider les projets portés par des associations de parents d'élèves (APE), équipe de suivi éducative. Ainsi le document guide la pratique des professionnelles, il permet l'analyse des actions éducatives mise en place et permet par le biais de celles-ci de contribuer au bien-être des enfants/élèves sur la globalité de la journée.

Les services civiques et accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) employés par les écoles se voient également proposer des heures de travail par le Grand Dole pour assurer l'animation des temps périscolaires, ce qui permet aux enfants d'être accompagnés par les mêmes personnes.

L'ensemble de ces animateurs et directeurs œuvrent ensemble pour une meilleure communication entre écoles et ALSH, que ce soit pour transmettre des informations importantes à propos des enfants, ou bien pour coordonner des projets éducatifs d'écoles avec des projets périscolaires.

Les nouveaux projets concernant les créations, extensions améliorations bâtementaires se travaillent avec l'ensemble des agents afin d'optimiser les espaces et de mutualiser un maximum les locaux, le matériel... Cette dynamique est aujourd'hui pérenne et l'ensemble des équipes ont compris l'intérêt de partager les différents moyens dont elle dispose.

Deux bilans sont à réaliser chaque année pour suivre de manière régulière cette coopération.

#### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

- garantir une cohérence dans les pratiques éducatives,
- transmettre des compétences et des connaissances aux agents,
- mettre en place des formations inter professionnelles : 1 formation en date du 22/02 et 08/03/2023 a été mise en place pour 21 agents (atsem et des animateurs. Une formation sur le cadre de direction dans l'animation, la direction et la mobilisation de ses équipes est programmé le 28-29/11/2023 et le 13/12/2023 pour 15 directeurs de structures éducatives (ALSH et EAJE)
- Impulser une dynamique autour de la mise en place de passerelle
- Favoriser et proposer des actions autour du soutien à la parentalité.

### **32. Communiquer davantage entre les familles et les services**

Dans la même ligne que les deux actions précédentes, mais également pour améliorer la diffusion d'informations auprès des administrés et des familles, plusieurs actions ont été définies par le service Enfance-Jeunesse et la commission communautaire d'élus à ce sujet. Celles-ci sont désormais pérennes :

- Publication d'articles dédiés à la thématique Enfance-Jeunesse dans le *Grand Dole Le Mag'*
- Mise en ligne des programmes d'activités sur l'espace famille
- Mise en place progressive de journaux périodiques des accueils de loisirs (aujourd'hui : Rockefeller, Wilson, Bedugue),
- Centralisation de la communication au niveau du pôle Enfance-Jeunesse pour les informations, projets et événements communs à tout le territoire. Exemple : mise en place en 2022 d'un mémo pour les familles avec les dates butoirs d'inscription pour l'accueil extrascolaire, commun à tous les ALSH.
- Modernisation des communications écrites, avec la création de supports et infographies sur le logiciel CANVA,
- Dématérialisation des communications avec les familles (mail, sms en cours de déploiement),
- Envoi d'un mail de rappel systématique à chaque usager une semaine avant chaque date butoir
- Organiser des journées portes-ouvertes des accueils de loisirs
- Suivi du nombre de courriers individuels liés à des retards ou à de l'absentéisme

En sus, cette année des sms sont envoyés aux familles pour rappeler des événements, dates butoirs, sorties... La dématérialisation de l'ensemble des outils de communication est priorisée. Pour harmoniser et dynamiser les programmes à destinations des parents et professionnels le service s'est abonné à un logiciel professionnel. Les agents concernés ont été formés à son utilisation.

#### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

## **Moderniser le parc scolaire et périscolaire**

Cet objectif fait l'objet d'une réflexion engagée depuis plusieurs années par les élus sur la rénovation des écoles, des accueils périscolaires et extra-scolaire et, plus largement, sur l'ensemble des services proposés aux familles.

### **33. Accompagner les communes dans la définition d'une nouvelle carte scolaire**

Le service enfance-jeunesse a poursuivi en 2023 son travail de concertation avec les communes du territoire. Il consiste à étudier les différentes solutions d'optimisation qui pourraient être mises en place. Des réunions sont organisées régulièrement à ce sujet. Des prospectives sont présentées et permettent d'avoir une vision des potentielles fermetures de classe ou des maintiens avec des niveaux multiples. Actuellement des réflexions sur les RPI sont en cours.

#### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

Poursuite des discussions et réflexions avec les communes

### **34. Renforcer la sécurisation des écoles dans les communes**

Plusieurs établissements scolaires de Dole se sont équipés de visiophone, et des études sont en cours pour plusieurs autres écoles pour aller plus loin et envisager différentes solutions de sécurisation de leurs abords (vidéosurveillance, visiophone, ralentisseurs, passages piétons, rue coupée aux heures de sorties d'école, etc.).

Des retours d'expériences peuvent être partagés à ce sujet par les communes du territoire en commission communautaire Enfance-Jeunesse et ainsi contribuer à une entraide territoriale.

#### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

## **Définir une identité culturelle grand doloise**

Une palette culturelle et événementielle diversifiée et de qualité est proposée toute l'année aux habitants du territoire.

### **35. Donner de la cohérence et de la visibilité aux événements culturels et festifs**

Cette ambition nécessite un travail de fond sur le long terme avec les différents organisateurs d'événements culturels sur le territoire mais qui n'est pas encore formalisé. Cependant, la visibilité des événements a été accrue depuis l'année dernière avec la mise en service du site internet [Sortir à Dole](#).

Présentée aux élus communaux lors de la commission Actions Culturelles le 6 mai 2022, cette plate-forme permet aux organisateurs d'événements d'enregistrer gratuitement leur manifestation pour qu'elle soit ensuite publiée sur l'agenda public et visible de tous. C'est un outil numérique de communication événementielle très efficace car le site est aujourd'hui bien identifié et fréquenté par les habitants du territoire.

Le Grand Dole a depuis observé une hausse du nombre d'événements enregistrés par les communes sur le site.

### **36. Définir des critères pour qualifier une manifestation locale de « Grand Doloise »**

En concertation avec les acteurs locaux, les élus du Grand Dole ont défini ces critères cette année, qui ont été définitivement adoptés lors de la commission communautaire Actions Culturelles du 6 mai 2022 :

1. Plusieurs communes participent ou apportent des subventions
2. Nature et origine géographique des participants (ou « acteurs »)
3. L'activité de l'association impacte hors du Grand Dole
4. Ampleur de l'événement, nombre de participants, de visiteurs
5. Rayonnement intercommunal et au-delà
6. Plusieurs communes mais un rayonnement qui dépasse ces seules communes
7. Porté par des structures pérennes
8. Subvention de projet et non de fonctionnement
9. Décision collégiale du montant de la subvention

#### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;

- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire, avec le travail qui est réalisé autour des éco-festivals où des actions de prévention et de valorisation des déchets sont mises en place.

### **37. Créer des événements partagés et établir une liste et un calendrier des manifestations communales et intercommunales**

Le pôle Actions Culturelles du Grand Dole a commencé son travail de recensement des manifestations communales et intercommunales ayant lieu sur le territoire, mais ce travail reste à poursuivre.

### **38. Organiser l'accompagnement en ingénierie culturelle pour les communes**

La politique culturelle intercommunale, qui pendant longtemps était axée sur la lecture publique et la construction du réseau des médiathèques tel que nous le connaissons aujourd'hui, s'oriente aujourd'hui vers de nouvelles ambitions dont la volonté de pouvoir proposer un accompagnement technique aux communes qui en émettraient le besoin.

Aujourd'hui, cet accompagnement n'est pas formalisé et le service Actions Culturelles du Grand Dole répond à chacune des demandes communales au fil de l'eau.

#### **Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :**

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

### **39. Développer une offre culturelle innovante et de proximité**

De nombreuses actions sont menées de front par le Grand Dole pour offrir à la culture plus de proximité avec les habitants. Cette volonté se retrouve depuis 2012 dans la redéfinition et réorganisation du réseau des médiathèques du Grand Dole, et plus généralement dans le projet de lecture publique, qui a également pour objectif de pouvoir s'adapter aux nouveaux usages et aux enjeux de demain.

Concernant les enseignements musicaux sur le territoire, un travail continu est réalisé depuis 2018 pour s'orienter vers une convergence tarifaire entre les trois écoles qui proposent cet enseignement, pour aller là aussi vers plus d'équité territoriale.

Pour aller à la rencontre du territoire, le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) propose également aux communes des prestations sur le principe des concerts des "Auditeurs du soir" proposés à Dole.

#### **Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :**

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

## **Conforter et valoriser l'Éducation Artistique et Culturelle à tous les âges de la vie**

Cet objectif vise à privilégier le contact direct avec les œuvres, les artistes et les institutions culturelles, dans le cadre des enseignements artistiques, et à encourager la participation de tous à la vie artistique et culturelle.

### **40. Mieux transmettre les informations d'offre culturelle**

La présentation du site internet [Sortir à Dole](#) en commission communautaire Actions Culturelles en mai 2022 a permis de contribuer à cet objectif global en permettant de donner plus de visibilité aux événements culturels proposés sur le territoire.

Un projet de catalogue numérique de l'offre d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC), initié en 2019 puis stoppé par la crise sanitaire, a également été mis sur le table en 2022, suite à la nomination d'un membre du bureau communautaire du Grand Dole en charge de l'enseignement musical (hors CRD). Ce catalogue qui devrait prochainement voir le jour permettra de

recenser en un seul et même endroit l'ensemble des propositions d'offres d'éducation artistiques et culturelles présentes sur le territoire, que ce soit par le Grand Dole ou ses différents partenaires, et ainsi de remarquer plus facilement les potentiels manques d'offres sur certaines thématiques ou certains secteurs.

#### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

Publication du catalogue numérique.

### **41. Valoriser les travaux réalisés**

Les élus du Grand Dole souhaite que les travaux artistiques réalisés par les élèves des différents enseignements soient valorisés sous différentes formes. Il peut par exemple s'agir de représentations musicales ou encore d'affichage public ou d'exposition des arts visuels sur les communes du territoire.

## **Assurer un accès pour tous aux infrastructures sportives**

Les équipements sportifs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole visent à répondre aux besoins des associations, des clubs, des scolaires et du grand public.

### **42. Construction d'un espace sportif couvert pour le nord de l'agglomération**

Les travaux ont démarré en juin 2023 pour une durée d'environ un an. Les matériaux utilisés seront un maximum biosourcés (laine de bois ; brique) et le bâtiment sera à terme sera équipé de panneaux solaires photovoltaïques. La conception bioclimatique du bâtiment permettra d'éviter les surchauffes d'été et des consommations d'énergie réduites.

Budget travaux : 1 600 000 € TTC.

#### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique, car la construction réalisée sera exemplaire pour ses consommations énergétiques en plus d'utiliser des matériaux biosourcés qui stockent un peu de carbone, et l'implantation de ce nouvel espace sportif dans ce secteur du territoire permettra de limiter les distances parcourues par les habitants pour aller pratiquer leur sport ;
- négative au regard de la protection de la biodiversité et des milieux au vu de la nouvelle artificialisation du sol, même si celle-ci sera limitée au maximum (emprise du bâtiment) et qu'une gestion des eaux pluviales à la parcelle sera mise en place pour une meilleure infiltration des eaux de pluie dans les nappes souterraines ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations car cette construction permet de compléter le maillage territorial des infrastructures sportives et offre de nouvelles possibilités plus proches des habitants du nord du territoire ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains, car promeut la pratique sportive ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire grâce à l'utilisation de matériaux biosourcés.

### **43. Rénovation et extension des vestiaires des stades de la Pépinière à Damparis et Paul Martin à Tavaux**

Les anciens vestiaires du stade de la Pépinière de Damparis ont été rénovés en 2022 : isolation extérieure du bâtiment, isolation des combles, remplacement des menuiseries extérieures, amélioration de la ventilation avec l'installation d'une VMC, mais également rénovation de l'éclairage intérieur et mise en place de LEDs, beaucoup moins énergivores. Le budget total de ce projet était de 212 708 €, donc 51 602 € restants à la charge du Grand Dole après subventions.

En 2023, un renfort des éclairages du terrain d'entraînement a également été réalisé sur ce site pour 23 700 €.

#### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique car la rénovation réalisée va permettre de diminuer de moitié les consommations énergétiques du bâtiment ;

- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations car ce projet contribue à l'amélioration des infrastructures sportives ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains, au vu des meilleures conditions sanitaires proposées ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### **44. Réhabilitation et rénovation des équipements sportifs dans les communes**

Dans le but de favoriser la pratique sportive, le Grand Dole accompagne les communes dans leurs travaux de réhabilitation de leurs équipements sportifs à travers, entre autres, le dispositif de fonds de concours. Plusieurs projets ont ainsi été soutenus en 2022 :

- La commune d'Audelange, pour l'aménagement d'un terrain multisports.  
Montant de la subvention Grand Dole : 17 742 €.
- La commune d'Aumur avec la création d'un terrain multisports sur un terrain de tennis existant non utilisé.  
Montant de la subvention Grand Dole : 10 142 €.
- La commune de Champagny avec la construction d'un circuit rustique d'activités physiques aménagé.  
Montant de la subvention Grand Dole : 15 600 €.
- La commune de Châtenois, pour l'aménagement d'un terrain multisports.  
Montant de la subvention Grand Dole : 16 590 €.
- La commune de Crissey, pour l'aménagement d'un parcours de randonnée.  
Montant de la subvention Grand Dole : 2 865 €.
- La commune de Parcey, pour le réaménagement d'une plateforme sportive existante.  
Montant de la subvention Grand Dole : 5 614 €.

Soit un total de 68 553 € pour le Grand Dole.

De plus, le Grand Dole procède également à des travaux de rénovation pour les infrastructures dont il a la maîtrise, avec par exemple la rénovation énergétique des bureaux et de l'espace d'accueil du stade Paul Martin à Tavaux. Programmés pour cette fin d'année 2023, ces travaux consistent en une isolation thermique du bâtiment par l'extérieur et la toiture (Moyens financiers : 44 000 € TTC).

Le Grand Dole qui a également la gestion des deux sites suivants a, en 2023, mis en place un nouvel éclairage pour le piste de BMX à Tavaux pour 80 000 € et engagé des travaux pour 1 100 000 € au stade Paul Martin à Tavaux (transformation d'un terrain engazonné en un terrain synthétique, mis en place d'un éclairage LED, création d'un terrain de foot 5).

#### **Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :**

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique, avec la réhabilitation énergétique des bâtiments ;
- indéfinie au regard de la protection de la biodiversité et des milieux : selon projets, matériaux de construction perméables choisis, et réutilisation de parcelles déjà artificialisées ou non ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- indéfinie au regard de la transition vers une économie circulaire (chaque projet peut contribuer à une économie plus circulaire en privilégiant des matériaux de construction plus vertueux, en gérant durablement les déchets générés par les travaux, etc.).

#### **Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :**

Création d'un nouveau terrain de rugby synthétique au stade de la pépinière, avec éclairage et clôture du terrain.

#### **45. Valoriser les événements sportifs du territoire**

Le Grand Dole a versé en 2023 plusieurs subventions exceptionnelles au titre du rayonnement régional voire national proposé par les événements ci-dessous :

- Marathon du DAC : 7 500 €
- Crétérium cycliste international (JGDCO) : 6 000 €
- Triathlon du Grand Dole : 3 000 €
- Traversée du Grand Dole (Les copains de la traversée) : 1 800 €
- Trail nocturne du DAC : 1 500 €
- Tournoi des arbitres de rugby (Seven Touch) : 1 500 €

En plus de ces aides financières, le Grand Dole accompagne techniquement ces manifestations par le prêt de matériel ou l'aide à l'installation.

#### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### **46. Accompagner les clubs sportifs du territoire**

La communauté d'agglomération du Grand Dole verse des subventions de fonctionnement importantes à deux clubs sportifs du territoire qui, à travers leurs manifestations et compétitions, assurent des missions de promotion de leur activité et de valorisation de notre territoire à l'échelle départementale et au-delà : le Grand Dole Rugby et le Jura Dolois Football.

Moyens financiers mis en œuvre en 2023 : 80 000 €

#### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

### **Moderniser et diversifier les offres de mobilité**

Cet objectif vise à adapter l'offre de transports et à encourager les déplacements partagés ainsi que les modes doux, afin de diminuer significativement le nombre de véhicules qui empruntent quotidiennement les routes du territoire.

#### **47. Révision et déploiement du Schéma modes doux**

Cet objectif du mandat 2020-2026 est en cours de réalisation avec en 2023 le recrutement d'un apprenti pour réaliser cette mission et rédiger ce nouveau schéma des modes doux (aussi appelé schéma cyclable). Le service Mobilités du Grand Dole a initié un travail de collaboration avec les communes pour identifier les liaisons vélo intercommunales qui pourraient être pertinentes à l'échelle du territoire. La compétence voirie dépendant des communes, une collaboration entre partenaires est indispensable pour construire ensemble un maillage de pistes cyclables cohérent à l'échelle du territoire. Ce travail sera réalisé au dernier trimestre 2023.

#### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- indéfinie au regard de la protection de la biodiversité et des milieux : celle-ci sera positive pour les aménagements ne nécessitant pas de nouvelles artificialisations. Si une nouvelle artificialisation est nécessaire, alors l'utilisation de matériaux perméables sera privilégiée et une infiltration des eaux pluviales à la parcelle sera dans tous les cas mise en place afin de limiter l'impact sur le milieu naturel ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### **48. Mise en œuvre d'une politique vélo à l'échelle de l'agglomération**

Le Grand Dole s'empare pleinement de cette ambition intercommunale afin de répondre aux enjeux de lutte contre le changement climatique et aux demandes des administrés. Ainsi en 2023 :

- Lauréat de l'Appel à Projet AVELO 2, le Grand Dole s'est engagé dans le programme afin de développer 3 axes :
  - o Axe 1 : la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables ;
  - o Axe 2 : l'expérimentation de services vélo ;
  - o Axe 3 : l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées ;
- La Boucle insolite a également été réorganisée cette année, pour un budget de 4 080 €. Cette nouvelle édition s'est tenue sur les communes de Tavaux et Damparis a remporté un vif succès avec plus de 1300 participants. Plusieurs sites ont été

traversés : Ecoles de Tavaux et Damparis, Collège de Damparis, Colruyt, Scabois, etc.

- La politique vélo est également encouragée par le développement du service *Vdole*, géré par Keolis dans le cadre de la concession de services publics, qui est un service de location de moyenne et longue durée, proposant des vélos classiques et des vélos à assistance électrique. Ces derniers rencontrent un franc succès et la flotte proposée a été agrandie de 5 nouveaux VAE en 2022 et 5 autres en 2023. Le bilan intermédiaire de 2023 (arrêté au 13 octobre) de ce dispositif est très positif et en augmentation par rapport à 2022 avec :
  - o Pour les vélos à assistance électrique : 61 locations pour 2 mois et 18 locations pour 1 mois,
  - o Pour les vélos classiques : 4 locations pour 6 mois, 3 locations pour 3 mois, et 19 locations de 1 mois.
  - o On observe également l'importance de la saisonnalité avec 80% des locations qui sont effectuées entre mai et septembre.
- Le Grand Dole accompagne également le dispositif *Savoir Rouler à Vélo* en mettant à disposition des vélos pour les enfants lors des cycles vélos dans les écoles du Grand Dole et dans les accueils de loisirs. Pour cela, un partenariat a été mis en place avec la régie de quartier des Mesnils Pasteur qui se charge de remettre des vélos en état avant de les prêter aux écoles et ALSH selon les cycles. L'association gère ainsi la logistique pour la mise à disposition de ces vélos.

Un suivi de ce dispositif est mis en place en dénombrant le nombre de prêts de vélos au fur et à mesure.

- Le service Mobilités du Grand Dole travaille également en collaboration avec deux écoles primaires du territoire (Damparis, et Bedugue-Poiset à Dole) autour de la mobilité douce pour les trajets domicile-école. Suite aux différentes concertations, les deux écoles se sont engagées dans le programme Moby pour l'année 2023.

Ce programme national leur permettra de bénéficier d'un accompagnement à l'élaboration d'un Plan de Déplacements des Etablissements Scolaires (PDES) ainsi que de séances de sensibilisation auprès des élèves et des acteurs de l'établissement scolaire autour des déplacements à pied ou à vélo vers l'école.

#### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

- Poursuivre l'acquisition de vélos à assistance électrique pour le service *Vdole* avec l'achat de 5 nouveaux vélos.
- Organiser et faire connaître aux structures concernées le dispositif de prêt de vélos pour le programme *Savoir Rouler à Vélo* ;
- Entrée en phase opérationnelle de la démarche Moby dans deux écoles primaires volontaires du Grand Dole.

### **49. Limiter l'impact environnemental des déplacements**

Toutes les actions en termes de mobilité du Grand Dole ont pour objectif général de limiter l'impact environnemental des déplacements, que ce soit sur la qualité de l'air, l'épuisement des ressources et la lutte contre le changement climatique.

La promotion des mobilités douces, de l'utilisation des transports en commun, du covoiturage, contribue à la baisse des émissions de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique.

En complément, un travail est réalisé également pour décarboner les transports utilisés :

- avec la réflexion pour chaque nouveau projet de parking d'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques : comme pour la nouvelle aire de covoiturage d'Authume. Les bornes installées aux abords du complexe sportif Pierre-Talagrand sont très utilisées.
- Mais aussi avec la décarbonation de la flotte de bus du réseau :
  - o 4 bus midhybrides dont la technologie permet d'économiser environ 10% de la consommation de gazole ont été mis en service en 2022. Le bus n'est pas équipé de batteries mais de simples accumulateurs électriques, qui récupèrent et valorisent l'énergie cinétique du bus lors des phases de décélération et de freinage. L'énergie électrique est restituée lors des phases d'accélération et d'immobilisation ;
  - o Mais aussi avec le passage de tous les bus urbains au biocarburant HVO, Huile Végétale Hydrotraitée, en octobre 2023. L'objectif est de réduire de 35% des émissions en CO<sup>2</sup>, NOx, particules fines et hydrocarbures.



#### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains : les modes doux ou l'utilisation de moteurs électriques contribuent à diminuer la pollution sonore ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### **50. Mise en place d'un plan de mobilité avec le développement de l'intermodalité et de la mobilité pour tous**

Le plan de mobilité du Grand Dole, validé en 2022, continue son développement selon ses 6 objectifs globaux :

- Développer la pratique du vélo et de la marche
- Faire évoluer l'offre de mobilité pour mieux répondre aux besoins
- Renforcer l'intermodalité
- Limiter l'impact environnemental des déplacements
- Développer les usages partagés de la voiture
- Optimiser le réseau de voirie

Un plan de 14 actions a ainsi été validé, afin de contribuer à ces 6 objectifs globaux :

- Mettre en œuvre une politique en faveur des modes actifs
- Actualiser le Schéma cyclable
- Sécuriser les déplacements à pied et à vélo aux abords des établissements scolaires
- Améliorer la place des piétons et des cyclistes sur la voirie et l'espace public
- Réorganiser le réseau TGD pour mieux répondre aux besoins
- Rendre les services de mobilité accessibles aux PMR
- Développer les actions de communication
- Valoriser les pôles multimodaux
- Faire évoluer les supports billettiques
- Sensibiliser les actifs et les scolaires
- Renouveler les flottes de véhicules
- Créer un service d'autopartage
- Développer le covoiturage
- Adapter le réseau de voirie aux projets en périphérie de Dole

#### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### **51. Faire évoluer le réseau TGD**

Le réseau des Transports du Grand Dole (TGD) est devenu en 2023 le réseau *Grandole Mobilités* avec la création d'une SEMOP associée.

L'offre de transport a évolué le 4 septembre 2023 suite au renouvellement de la DSP Transports et à de nombreuses réflexions basées sur les chiffres de la fréquentation de l'ancien réseau TGD et comprenant des études sur le développement du territoire du Grand Dole. L'expertise du groupe Keolis a permis d'enrichir ses études et apporter des retours d'expériences d'autres collectivités similaires à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

L'offre du réseau Grandole Mobilités a été hiérarchisée et le niveau de desserte a augmenté sur l'ensemble du territoire du Grand Dole.

Les lignes régulières 1,2 et 3 desservent la ville de Dole et les communes de Foucherans, Damparis, Tavaux, Choisey. Elles ont été redessinées et massifiées, le nombre de trajet par jour a augmenté et les prises en charge se font plus tard le soir. En période scolaire, la ligne 1 passe toutes les 30 minutes aux points d'arrêt et les 2 et 3 toutes les 30 minutes aux heures de pointe très fréquentées. Cette fréquence permet de répondre à un maximum de demandes et notamment aux correspondances avec les TER qui peuvent avoir des modifications d'horaires en cours d'année.

Autre nouveauté du réseau, une ligne express réalisée en 30 minutes pour les actifs, la LIZIA a été mis en place pour répondre aux demandes des employeurs des Zones d'Activités Economiques de Rochefort sur Nenon, Tavaux et Innovia.

En complément de cette ligne et du réseau, le service Flexijob qui existait déjà pour 18 communes, a été élargi aux 47 communes du territoire. Il fonctionne de 4h30 à 7h30 et entre 19h30 et 22h pour les actifs qui travaillent en horaires décalés et/ou pour ceux qui souhaite rejoindre la gare SNCF.

Le réseau interurbain a également évolué avec des lignes fixes calées aux horaires des établissements scolaires et ouvertes à tous publics. Aux horaires les plus creux en terme de fréquentation, un service de transport à la demande prend le relais, le service Flexi Agglo avec 7 trajets allers et 5 trajets retours ce qui permet d'offrir davantage de service par jour.

Des services spécifiques sont également organisés comme le Flexi PMR réservé aux personnes titulaires d'une carte mobilité inclusion supérieur ou égal à 80% et un service de location de vélos musculaires et électriques. Un nouveau service a été mis en place, le Flexi Séniors pour les personnes de 75 ans et plus.

Le détail de ces services est disponible sur le site [www.grandole-mobilites.fr](http://www.grandole-mobilites.fr)

#### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

## **52. Informer, sensibiliser sur les offres de mobilité existantes**

Dans le cadre de la concession de service public en cours, l'agence et la centrale d'appel Grandole Mobilités a pour rôle d'informer les administrés des différentes solutions existantes de mobilités alternatives à la voiture individuelle.

Ainsi, la SEMOP Grandole Mobilités est présente aux forums des associations, aux cérémonies d'accueil des nouveaux arrivants dolois par exemple ou organisés pour les étudiants du territoire, ou organisent également des séances d'information et de sensibilisation en partenariat avec les entreprises (ZI Rochefort notamment en 2022) et les associations.

Des actions de sensibilisation sont également réalisées dans les écoles élémentaires du territoire : plus de 200 élèves seront sensibilisés d'ici la fin 2023.

Des journées de gratuité sont proposées sur le réseau, à l'occasion de la semaine de la mobilité, de la journée des transports publics, ou encore samedis de décembre pour encourager les habitants d'aller faire leurs achats de Noël en transports en communs et désengorger les parkings.

A l'occasion de la semaine de la mobilité et des semaines du développement durable, la SEMOP Grandole Mobilités a également tenu un stand en plein centre-ville de Dole le 16 septembre 2023 afin de présenter le réseau de lignes de bus, de vendre des billets à tarifs réduits, d'informer sur le service Vdole.

#### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

En complément de ces actions, des services modernes et numériques vont se développer : application mobile, un nouveau site internet et en 2024 un nouveau système billettique.

## **53. Développer les usages partagés de la voiture**

Le Grand Dole est un territoire de 425 km<sup>2</sup> où l'usage de la voiture individuelle reste important. En effet, malgré un effort continu du Grand Dole en matière de politique cyclable et d'offre de transports en communs dans les secteurs les plus peuplés, toutes les distances ne peuvent être parcourus à vélo et le réseau de bus ne peut proposer une fréquence de passage assez importante partout. Il est donc nécessaire pour le Grand Dole de travailler en parallèle sur le développement des nouveaux usages partagés de la voiture : covoiturage courte et longue distance, autopartage, etc.

Dans ce but, le Grand Dole a cette année renouvelé son adhésion à la centrale d'achat de la région Bourgogne-Franche-Comté

pour intégrer la centrale de mobilité Mobigo et notamment accéder à la plateforme de covoiturage relancée en 2022 par la région. Une aire de covoiturage de 112 places a été aménagée à la sortie d'autoroute d'Authume, où un arrêt de bus a également été installé afin de sécuriser les passagers des lignes de bus longues distances qui s'arrêtent ici, et un arrêt minute complète l'aménagement.

Le Grand Dole continue la réflexion en 2023 sur la commune de Lavans-les-dole.

#### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- négative au regard de la protection de la biodiversité et des milieux : cet aménagement d'aire de covoiturage à Authume a généré l'artificialisation de nouvelles surfaces mais celle-ci a été limitée au maximum et une gestion des eaux pluviales à la parcelle a été mise en place, afin de préserver la ressource en eau en maintenant la recharge naturelle des nappes phréatiques ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

### Assurer un accès à la santé pour tous

Avoir un médecin traitant, obtenir rapidement un rendez-vous, accéder à des soins médicaux spécialisés... sont des attentes qui doivent être satisfaites avec le même niveau de qualité sur l'ensemble du territoire. En ce sens, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole œuvre afin de faciliter l'accès à la santé pour tous les habitants de son territoire.

#### **54. Renforcer l'offre de soins sur le territoire**

Conscientes des besoins d'accès à la santé pour les administrés, les communes membres du Grand Dole réfléchissent à l'implantation de nouvelles maisons de santé sur le territoire.

En 2022, les communes de Champvans et de Saint-Aubin ont chacune reçues 150 000 € de la part du Grand Dole (fonds de concours dédié à des projets de rayonnement intercommunal) pour la création de deux nouvelles maisons de santé, qui ont été inaugurées en cette année 2023.

Le projet de maison médicale de la commune de Champvans comprend 7 cabinets pour accueillir à minima 2 médecins, deux infirmières, 1 kinésithérapeute, et 3 autres professions paramédicales. A terme, la pharmacie devrait également se joindre à cette installation.

La maison médicale de Saint-Aubin accueillera quant à elle 3 médecins, 2 ophtalmologistes, 1 neurothérapeute, 1 psychologue, et un cabinet d'infirmière, dans les anciens locaux du marché couvert qui seront réhabilités.

En 2023, c'est la commune d'Authume qui a été bénéficiaire d'un fonds de concours intercommunal, d'un montant de 46 039 €, pour son projet d'extension et de réaménagement de sa maison médicale actuelle. Cette extension de 97 m<sup>2</sup> comprend un bureau infirmier, un cabinet de kinésithérapie avec deux salles de soins et une salle de gymnastique. Le réaménagement concerne la transformation du secrétariat en cabinet orthophoniste, ainsi que le changement d'usage des bureaux existants, permettant notamment l'accueil d'un troisième médecin généraliste au sein de la structure.

En parallèle, à l'hôpital Louis-Pasteur de Dole, les travaux pour l'aménagement d'un nouveau plateau ambulatoire (4 salles de blocs opératoires et une unité de chirurgie ambulatoire) sont en cours.

#### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique, car les travaux réalisés permettent d'avoir des bâtiments économes en énergie ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux pour le projet de Saint-Aubin car la réhabilitation d'un bâtiment existant a permis d'éviter une nouvelle artificialisation, ainsi que pour le projet de Champvans qui réutilise une parcelle déjà artificialisée pour cette nouvelle construction ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire pour le projet de Saint-Aubin car il s'agit d'une réhabilitation et réutilisation de bâtiment déjà existant.

## **55. Mise en œuvre du Contrat Local de Santé à l'échelle du Pays Dolois**

Le Pays Dolois – Pays de Pasteur a la responsabilité de la préparation, de la rédaction et de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé (CLS). Celui-ci s'est réactivé en 2022 après une interruption involontaire du projet due à l'épidémie de Covid-19.

En 2023, suite au recrutement d'une chargée de mission dédiée au CLS, il a mené de façon soutenue les travaux préparatoires au futur CLS dans une approche participative :

- Rencontre avec de nombreux acteurs de la santé, du social et du médicosocial, pour recenser leurs attentes et leurs projets.
- Groupe de travail réunissant les référents des 4 EPCI membres du Pays.
- Réunion du Conseil de développement du Pays, au Centre Hospitalier Louis Pasteur, le 29 mars.
- Atelier participatif le 13 juin dernier à Dole auquel a pris part une quarantaine d'acteurs du territoire (élus, associations, établissements, représentants des professions médicales et paramédicales, etc...).

De ce travail de réflexion et de concertation est issu le Contrat Local de Santé du Pays Dolois qui doit être signé fin 2023. Il se décline en 14 « fiches-actions » répondant à 4 objectifs :

### 1. Développer l'offre de soins sur le territoire du Pays Dolois

Ce premier axe du contrat prévoit notamment des actions pour faire venir de nouveaux professionnels de santé sur le territoire, soutenir l'émergence de nouvelles structures d'exercice coordonné telles que les maisons de santé pluridisciplinaires, promouvoir les dispositifs de délégations de tâches permettant de dégager du temps médical aux médecins, faire connaître la nouvelle organisation des soins non programmés.

### 2. Améliorer la coordination des professionnels de santé autour du « parcours patient »

Ce deuxième axe du contrat prévoit notamment des actions pour conforter la coordination des interventions des professionnels autour des patients, afin d'assurer la continuité des soins et un accompagnement médico-social et social adapté. Il comprend également un volet dédié à la santé mentale dans le cadre duquel sera créée la cellule de gestion des cas complexes, pilotée par le Pays Dolois, en lien avec le CHS de Saint-Yllie Jura.

### 3. Renforcer la prévention et lutter contre les conduites à risque

Ce troisième axe du contrat prévoit notamment des actions pour prévenir les addictions (alcool, tabac, produits stupéfiants, écrans...) et pour lutter contre les conduites à risque (jeux en ligne, insécurité routière...). Il vise également à renforcer les démarches de sensibilisation à certaines pathologies (hypertension, diabète...), et à augmenter la participation de la population aux campagnes de dépistage des cancers (sein, peau, colorectal,...).

Un volet porte sur l'activité physique, la prise en charge des enfants en surpoids et le « sport-santé ». Un autre concerne la « nutrition-santé », l'équilibre alimentaire, et l'accès à une alimentation de qualité.

### 4. Promouvoir un environnement favorable à la santé

Ce quatrième axe du contrat prévoit notamment des actions pour veiller à la qualité de l'air et de l'eau potable. Il fait un focus sur le mesurage du radon, en particulier dans les communes du Pays classées en zone 3 et devant faire l'objet d'une surveillance particulière. Il entend lutter contre l'ambrosie, les tiques et la maladie de Lyme, ainsi que la prolifération du moustique-tigre. Des actions de sensibilisation de la population aux bonnes pratiques et de formation des acteurs sur ces maladies vectorielles et plantes invasives sont ainsi prévues.

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations, en permettant l'accès de tous à la santé, cela réduit les inégalités sociales et territoriales dans le domaine de la santé ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains, au vu de son impact sur l'accès à la santé et le développement de l'offre de soins ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

Mise en œuvre du plan d'action.

## Favoriser l'accès aux services pour les seniors

Le nombre de seniors et le gain en espérance de vie sont en constante évolution. La politique du « bien vieillir » est devenue ainsi un enjeu important pour le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

### **56. Rompre l'isolement**

Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) du territoire contribuent à rompre l'isolement des personnes âgées en organisant différents services :

- Portage de repas à domicile (3300 repas livrés par mois pour le seul CCAS de Dole),
- Livraison de colis de Noël,
- Proposition d'une téléassistance (138 bénéficiaires rien qu'à Dole),
- Appels des personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables en cas d'épisodes caniculaires (déjà 100 personnes pour le seul CCAS de Dole)
- Etc.

Certaines animations proposées par le CCAS de la Ville de Dole sont également ouvertes à tout le territoire du Grand Dole, à l'instar des 4 guinguettes organisées chaque année qui ne bénéficient pas qu'aux habitants de la Ville de Dole.

De plus, le service de portage de repas à domicile géré par le CCAS de Dole a été optimisé en 2023. En effet, jusqu'à présent, il était organisé en 3 tournées. La troisième tournée comptant peu de bénéficiaires, le choix a été fait de confier la gestion de cette tournée à la Poste via une convention. Cette réorganisation a permis de réduire l'utilisation de véhicules frigorifiques du service passant ainsi de 2 à 3 véhicules. Par ailleurs, la dizaine de convives inscrits sur la troisième tournée est à présent livré par le facteur dans le cadre de sa tournée.

Enfin, le réseau Grandole Mobilités a mis en place depuis le 4 septembre 2023 un service dédié aux personnes de 75 ans et plus. L'objectif est de faciliter les sorties avec une prise en charge d'adresse à d'adresse sur des créneaux définis dans la semaine et pour une tarification unique de 5€ l'aller-retour.

#### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique, grâce à l'optimisation des tournées de livraison de repas à domicile ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

### **57. Construction d'habitats Seniors**

Le territoire du Grand Dole est aujourd'hui doté de plusieurs habitats seniors de formes différentes (résidences autonomie, EHPAD, etc.) et plusieurs communes ont identifiés le besoin de proposer plus d'habitats pour les personnes âgées. Celles-ci ont poursuivi en 2023 leurs réflexions avec des terrains et des interlocuteurs identifiés (Tavaux, Champvans, Parcey, Dole).

Un projet d'importance notable est en cours de commercialisation à Dole : résidence la Nappa de 115 logements avec services facilitant le quotidien des résidents seniors, qui permet également la réutilisation d'une friche industrielle avenue Jouhaux. Un projet de bégainage avec Viv'ralliance est également en cours à Dole pour proposer à terme 22 logements.

Il est aussi envisagé des réhabilitations pour certains bâtiments, soit pour actualiser l'offre d'accueil des seniors dépendants (projet de l'EHPAD Saint Joseph avec 50 places supplémentaires, ancien foyer du Val d'amour pour 57 logements répartis entre logement sénior et logement étudiant), soit pour accompagner des travaux facilitant l'autonomie des personnes âgées (26 dossiers aidés entre janvier et septembre 2023 par le biais des projets France Rénov, déposés et gérés dans nos services dans le cadre de notre délégation de compétences à la pierre avec l'ANAH).

#### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique, avec des constructions et rénovation de haute qualité énergétique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux, avec la réhabilitation du foyer du Val d'Amour et le réaménagement de friches industrielles pour ces projets ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;

- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire en cas de travaux exemplaire en termes de déconstruction, tri des déchets et utilisation de matériaux biosourcés ou issus du réemploi ou recyclage.

Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

Chaque commune poursuit ses réflexions et envisage également des réhabilitations énergétiques pour ces bâtiments afin de limiter les consommations énergétiques de ces futurs habitats.

## Favoriser l'accès à une alimentation locale de qualité

Favoriser l'accès pour tous à une alimentation équitable, saine, gustative, porteuse de lien social et respectueuse de l'environnement est un enjeu important pour notre territoire.

### **58. Mise en œuvre du Plan Alimentaire Territorial à l'échelle du Pays Dolois**

Le Projet Alimentaire de Territoire du Pays Dolois s'est donné trois objectifs : mettre en relation les acteurs locaux, du producteur au consommateur, accompagner le développement des productions locales, et agir pour une approche sociale et solidaire de l'alimentation.

Son déploiement a connu des avancées significatives au cours de l'année 2023 :

- Création du fonds de prêt d'honneur « Alimentation de proximité » pour renforcer l'apport des porteurs de projets et faciliter leur accès aux crédits bancaires ;
- Constitution d'un groupe de travail de producteurs locaux ;
- Accompagnement des projets d'extension-modernisation des fruitières à comté participant aux circuits courts ;
- Concrétisation du projet d'extension et de mise aux normes de l'abattoir départemental de volailles de Juralliance à Cramans (augmentation de la capacité, prise en compte du bien-être animal, diversification) ;
- Réflexion sur la disponibilité des productions de légumes tout au long de l'année, dans le cadre d'un partenariat avec la Chambre d'Agriculture ;
- Préparation de l'édition 2024 du Forum des Opportunités, qui sera couplé à un concours de start-ups innovant dans le domaine agricole et à une conférence publique sur la transition alimentaire ;
- Signature d'une convention avec « La Grande Tablée » pour des actions nouvelles dans le domaine de l'équilibre alimentaire et de l'éducation au goût ;
- Accompagnement des associations œuvrant pour l'aide alimentaire en direction des plus démunis, avec par exemple l'intervention chaque semaine d'une nutritionniste dans le libre-service du Secours Populaire à Dole.

Moyens humains mis en œuvre en 2023 : 0,3 ETP (directeur du Pays Dolois – Pays de Pasteur)

Partenaires : Les 4 EPCI du Pays, la Chambre d'Agriculture, l'Etat (DDT, DRAAF), la Région, Juralliance, la Banque Alimentaire, Initiatives Dole Territoire, les ASA, Interval, Fruitières

Evaluation mise en place : 10 indicateurs prévus au PAT labellisé

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique, en promouvant une alimentation de qualité et de proximité ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux, car ces actions contribuent à la préservation des paysages du nord Jura,
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations, au vu de la collaboration avec la Grande Tablée pour limiter le gaspillage alimentaire, pour travailler sur l'équilibre alimentaire et la santé, mais aussi avec la Banque Alimentaire dans son ouverture aux denrées locales ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

Recrutement d'un chargé de mission, accélération de la mise en œuvre des 10 actions du PAT.

### **59. Conforter le rôle du Syndicat Mixte de la Grande Tablée**

Depuis le 1er septembre 2017, la compétence de la restauration scolaire a été reprise par l'intercommunalité. Six prestataires assurent la confection et/ou livraison des repas à destination des restaurants scolaires du territoire du Grand Dole. Parmi ceux-là, le syndicat mixte de la Grande Tablée livre aujourd'hui 28 restaurants scolaires (Authume, Abergement-la-Ronce, Brevans,

Champvans, Choisey, Damparis, Le Deschaux, Foucherans, Menotey, Parcey, Romange, Rochefort sur Nenon, Sampans, St Aubin, Tavaux, Villette les Dole et les 10 restaurants dolois), dont celui d'Abergement-la-Ronce depuis septembre 2023.

La Grande Tablée a donc produit cette année 290 921 repas à destination des enfants en période scolaire et pendant les vacances, en plus des milliers de repas préparés chaque année pour les résidences autonomes et la livraison de repas à domicile proposée par exemple par le CCAS de Dole.

La Grande Tablée favorise les circuits courts avec un apport en termes de volume d'achat de plus de 27% de produits locaux, 10% de produits sous signe de qualité (labels) et plus de 36% de produits bio. Parmi ces produits, nous pouvons citer :

- Des crèmes desserts à base de lait à comté proviennent de Fromajura à la Chaumusse,
- Les viandes de bœuf, de veau et de porc IGP sont en provenance du Jura,
- Les légumes frais et bio sont produits en partie à Rahon, Perrière sur Saône et Auxonne,
- L'huile bio utilisées dans les crudités est fabriquée par l'Arbre à Huile à Lons le Saunier,
- Les lentilles et pois chiche proviennent de Champdivers,
- Les pommes bio sont fournies par les vergers de Sellières,
- Une partie des yaourts bio, du lait et de la crème bio proviennent de la Mamellerie à Grozon,
- L'huile bio utilisées dans les crudités est fabriquée par l'Arbre à Huile à Lons le Saunier,
- L'huile bio utilisées pour les cuissons est fabriqué par la Ferme de Germigney,
- Le pain est confectionné par deux artisans boulangers grand dolois,
- Et le pain bio complet servi le vendredi est fabriqué par Terre de pains à la Chapelle sur furieuse.

La politique de développement de la Grande Tablée est de produire un maximum de préparations fait maison avec des produits frais et locaux, favorisant une provenance permettant une traçabilité sans équivoque. Conformément à la loi Egalim, le syndicat propose également une fois par semaine des repas végétariens, essentiellement des recettes maison à partir de produits bio. De plus, depuis l'automne 2020, des ateliers cuisine avec une dizaine d'enfants d'ALSH sont organisés une fois par mois, par le chef cuisinier, dans le but de leur faire découvrir la cuisine centrale et les sensibiliser à la lutte contre le gaspillage et à l'utilisation raisonnée des matières premières.

La Grande Tablée s'engage également dans un processus plus global de lutte contre le gaspillage alimentaire :

- Depuis 2018, une convention de dons a été signée avec l'association des restos du cœur, qui permet de donner à l'association des barquettes qui n'ont pas été consommées (en cas de fermeture de classe pour cas de covid par exemple) ;
- Une étude interne menée en 2021 avait permis de mesurer que le volume de matières premières traité par an est de 355 tonnes soit 30 tonnes par mois et que le pourcentage de perte est de 0,4 % soit 120kg /mois. De nouvelles procédures ont depuis été mises en place pour sensibiliser l'ensemble des agents et encore réduire de gaspillage telle que la pesée systématique des préparations ;
- Le grammage des portions de maternelle avait également été réduit, ce qui permet d'ores-et-déjà d'éviter 8 tonnes de déchets alimentaires par an rien que sur les temps scolaires ;
- Un diagnostic complet de gaspillage alimentaire sur les sites de restauration scolaire a également été lancé en collaboration avec le pôle Actions Educatives du Grand Dole. L'ensemble des sites devrait ainsi être évalué pendant cette nouvelle année scolaire.

Le syndicat mixte va également plus loin pour améliorer la gestion des déchets générés par son activité :

- des composteurs sont installés à côté de la cuisine centrale de la Grande Tablée. Gérés par la régie de quartier des Mesnils-Pasteur, le compostage des épluchures de fruits et légumes utilisés dans la préparation des repas permet la valorisation in situ de ces déchets. Le compost mature est ensuite utilisé sur les jardins familiaux à deux pas de la cuisine.
- Depuis la rentrée 2020, la Grande Tablée s'est attaquée à diminuer les emballages et à viser la sortie du « tout plastique ». Elle a notamment adopté des conditionnements en vrac pour le lait bio et la crème bio, la compote et le fromage blanc bio. Elle travaille avec les fournisseurs pour qu'il diminue globalement les emballages et utilise des contenants réutilisables. C'est déjà le cas pour l'ENIL BIO par exemple qui livre les 3500 yaourts en caquettes réutilisables et l'entreprise ROYER qui livre la viande en caisses réutilisables.
- Pour le conditionnement et le transport, la Grande Tablée utilise des barquettes en polypropylène : elles sont actuellement recyclables sur les sites de restauration satellites. Des recherches de solution sont en cours pour permettre une alternative au polypropylène, matériau qui sera interdit pour la remise en température des plats à compter de 2025.

Enfin, avec la réfection des locaux, la Grande Tablée a fait l'acquisition d'un optimiseur de puissance électrique qui permet de réaliser des économies d'énergie significatives, notamment au niveau de la chaîne du froid. Plusieurs chambres froides sont branchées sur l'optimiseur de puissance qui régule la température en fonction de la demande. La consommation électrique n'est pas constante et elle s'adapte aux besoins permettant ainsi une meilleure gestion.

## Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

## Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

De nouvelles actions en partenariat avec le PAT Pays de Pasteur :

- Création d'une brigade d'enfants issus de différentes écoles, les enfants seront présents une demi-journée par mois pour cuisiner et tester une nouvelle recette qui sera inscrite dans les menus du mois suivant. Ces enfants seront ambassadeurs de la Grande Tablée dans leurs écoles. Cette action vise à agir sur une meilleure consommation des recettes, et donc limiter le gaspillage, faire connaître le savoir-faire de la Grande Tablée et susciter des vocations. A la fin de la brigade les enfants se verront remettre un diplôme.

- Education alimentaire auprès des enfants par le biais de la formation des animateurs et directeurs des centres de loisirs. Des sessions de formation vont être mise en place à compter de 2024 au sein de la cuisine centrale : Tous mobilisés pour une restauration éco-responsable, et accompagner les enfants dans la découverte des goûts.

## Accompagner la transition écologique

Sensible aux enjeux liés à la transition écologique, l'intercommunalité s'attache à construire un modèle de développement durable renouvelant notre façon de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble afin de répondre aux grands défis environnementaux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux.

### **60. Protéger et mettre en valeur la biodiversité**

La communauté d'agglomération du Grand Dole mène plusieurs actions simultanées pour contribuer à la protection de la biodiversité.

Premièrement, l'intercommunalité anime le dispositif Natura 2000 (avec l'équivalent de 2 ETP) sur les sites de la Forêt de Chaux et du Massif de la Serre. L'objectif de ce programme européen est de maintenir une diversité biologique et un bon état de conservation des espèces et des milieux tout en tenant compte des exigences économiques et sociales. Les missions consistent à :

- Acquérir de la connaissance :
  - En 2023 une étude sur les oiseaux de la forêt de Chaux a été initiée. Conduite sur deux années (2023-2024) elle permettra notamment d'analyser l'évolution de l'état de conservation des populations d'oiseaux au regard de la situation de référence établie en 2006 (80 000 € sur deux ans) ;
  - Dans le Massif de la Serre, l'étude des insectes saproxyliques qui dépendent du bois mort pour leur cycle de vie a été poursuivie (récolte des échantillons en 2022, 2023 et 2024) ;
  - Un inventaire des amphibiens présents dans des mares du massif de la Serre et de la forêt de Chaux a également été mené par analyse d'ADN environnemental (5 000€) ;
- Effectuer une veille environnementale : manifestations sportives, révisions d'aménagement forestier, projet de construction... ;
- Inciter et suivre la contractualisation : suivi des projets en cours et préparation des contractualisations 2024 ;
- Mener des actions de communication : sensibilisation auprès des habitants (5000 € de prestations) sur diverses thématiques (oiseaux, pics et bois mort, amphibiens, chauves-souris, restauration de mare) et actions de communication diverses.

En 2023, l'actualisation des documents d'objectifs des sites s'est poursuivie, notamment sur le massif de la Serre (diagnostics, définition d'objectifs et élaboration d'un programme d'actions en concertation avec les acteurs du territoire) et dans un second temps le massif de Chaux (diagnostics).

Ces espaces préservés sont également des lieux de loisirs et de promenades privilégiés des habitants du Grand Dole.

Le Grand Dole gère également le réseau des Espaces Naturels Sensibles des Monts Dolois (détaillé à l'action 98 de ce rapport). En préservant ces espaces et en organisant différentes animations autour de ce sujet, toutes les actions mises en œuvre contribuent également à la protection et valorisation de la biodiversité présente sur ces milieux naturels.



La communauté d'agglomération travaille aussi et depuis plusieurs années à la mise en place d'un observatoire local de la biodiversité et un budget de près de 140 000 € est alloué à ce projet pour la période 2022-2025. En effet, le projet a connu des avancées intéressantes en 2022 avec l'engagement du projet avec 5 structures partenaires : l'Agence Régionale de la Biodiversité, Conservatoire Botanique National de Franche-Comté – Observatoire Régional des Invertébrés (CBNFC-ORI), la Ligue de Protection des Oiseaux de Bourgogne Franche-Comté (LPO BFC), la Fédération de Pêche du Jura, et le Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté (CEN FC).

Ce projet permettra d'améliorer la connaissance locale de la biodiversité et de favoriser sa diffusion au sein de la population, ceci au travers de multiples actions et projets pédagogiques. La mobilisation d'élus et experts locaux permettra la prise en compte de ces connaissances lors des réflexions d'aménagement du territoire. En plus de protéger la biodiversité, les projets portés par les communes tels que la création d'un verger pédagogique, la plantation de haies ou la gestion de mares contribuent également à améliorer le cadre de vie des habitants.

Par ailleurs, la communauté d'agglomération finance à hauteur de 40 000 € par an des partenaires associatifs qui mènent des actions complémentaires sur le territoire pour la protection de la biodiversité, comme :

- Le CBNFC-ORI : assistance technique et veille environnementale ;
- La LPO : animation du projet de restauration et de plantation de vergers dans le cadre du Plan régional de conservation de la Chevêche d'Athéna. Projet et animation du plan de conservation de la Rainette verte, contribution à la mise en œuvre de l'observatoire de la biodiversité de la commune de Champvans ;
- Dole Environnement : suite à l'aménagement de barrières-guide sur un secteur d'écrasement de batraciens sur la RD322 à Foucherans, l'association s'est chargé du suivi de l'efficacité du dispositif et de son entretien. L'animation du plan de gestion participatif avec le RPI de Romange s'est également poursuivi (dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique et Industriel du Grand Dole). Contribution à la mise en œuvre de l'observatoire de la biodiversité de la commune de Champvans au travers la gestion participative de la mare de la Charme. Animation grand public de sensibilisation autour des reptiles de la voie Grévy ;
- La Fédération des chasseurs du Jura : animation de l'Observatoire de la biodiversité à Saint-Aubin, gestion d'un site du réseau de mares.

Enfin, le service environnement du Grand Dole a contribué en 2023 à des mesures de protection de la biodiversité liées au projet d'aménagement de la voie Grévy en voie verte. Ainsi, des gîtes à reptiles ont été installés dans le but de proposer un nouvel habitat aux espèces si le leur avait été endommagé par les travaux de la voie verte.

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique, en protégeant ces espaces naturels qui sont de réels puits de carbone ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

Il est prévu de dégager des moyens humains supplémentaires en 2024 pour redynamiser le projet d'observatoire de la biodiversité.

## **61. Faire émerger une culture environnementale sur le territoire**

En 2023, le Grand Dole a organisé en collaboration avec la Ville de Dole et pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive des animations à l'occasion des semaines du développement durable dont le thème de cette année était « Agir au quotidien ». Du 16 septembre au 8 octobre, un total de 17 animations étaient proposées gratuitement à l'ensemble des administrés du territoire. De multiples thématiques étaient abordées à travers ce programme : sensibilisation au changement climatique, aux actions individuelles permettant de limiter son empreinte carbone, atelier compostage et gestion in situ des déchets verts, protection de la ressource en eau, gestion des eaux usées, protection de la biodiversité, etc.

Moyens humains mis en œuvre en 2023 : 0.1 ETP

Partenaires : Ville de Dole, SICTOM de la zone de Dole, Dole Environnement, DOLEA, Alterre BFC, CPIE Bresse du Jura, MJC de Dole, Dole Energie, ENGIE, BEL, Maison du miel, 5 communes du territoire.

Evaluation : la communication a été plus accentuée que l'année dernière et nous avons pu mesurer que celle-ci avait été efficace au vu de certaines animations qui se sont rapidement complétées. Cependant on observe selon les thématiques une différence d'affluence assez notable entre les ateliers.

### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

### Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

Il est prévu de réitérer ces animations à l'occasion des semaines du développement durable mais plusieurs formats seront étudiés.

## **62. Lutter contre les pollutions visuelles**

Le règlement local de publicité intercommunal (RLPi) est entré en vigueur au 1er janvier 2023. Il régle l'installation des enseignes et publicités en complétant l'arsenal législatif prévu par le code de l'environnement. Il rend aussi obligatoire le dépôt d'un dossier préalable à tout nouveau support.

De janvier à septembre 2023, 46 dossiers ont été déposés dans l'ensemble du Grand Dole. Les compétences en matière d'instruction de ces dossiers ont été développées au sein de l'équipe d'instruction du Droit des sols.

Pilotage de l'action : sensibilisation aux nouvelles règles et compétences locales de police de l'affichage auprès des maires, coordination des services, rédaction d'une page dédiée sur le site Internet du Grand Dole et d'un guide pédagogique, courrier d'information aux professionnels enseignants du territoire et présentation aux associations de commerçants.

Évaluation mise en place : il existe un diagnostic de 2017 sur les supports de publicité et enseignes en infraction aux règles nationales sur le Grand Dole, celui-ci servira de référence pour évaluer l'impact du RLPI sur le territoire. Un outil de suivi des infractions est également en cours de développement sur le logiciel de supervision des actions de la collectivité (Hyvilo).

### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux : la réduction de la durée d'éclairage et du nombre de supports lumineux est favorable à la faune nocturne ;
- neutre au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains : moins de pollutions visuelles, amélioration de la qualité du sommeil du voisinage, amélioration de la qualité des paysages urbains et de leurs abords ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

### Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

- Transfert de compétence de la police de l'affichage, des maires vers l'intercommunalité, à débattre au sein du Grand Dole au 1er semestre 2024 (réforme introduite par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021).
- Améliorer le dépôt systématique de dossiers préalables aux enseignes et publicités.
- Engager les premières levées d'infractions (retrait, mise aux normes de supports illicites).

## **63. Renforcer la rénovation énergétique de l'habitat et des bâtiments publics**

Le Grand Dole, tout comme ses communes membres, accélère et amplifie ses projets de rénovation énergétique ces dernières années pour répondre aux enjeux de sobriété énergétique et de lutte contre le changement climatique. Ainsi en 2023, en plus des investissements au fil de l'eau pour changer par exemple des menuiseries de certains bâtiments :

- Le Grand Dole accompagne la Ville de Dole dans son projet de rénovation énergétique exemplaire des 4 dernières écoles doloises en prenant en charge sa part liée aux espaces péri- et extrascolaires ;
- Et une étude va être menée d'ici la fin de l'année pour la réhabilitation énergétique de la médiathèque de Tavaux et identifier les travaux à réaliser (appels d'offres en cours à ce jour). Les travaux devront début en octobre 2024.

Concernant l'habitat, le Grand Dole est délégataire des aides à la pierre de niveau 3 : il instruit les demandes de subvention de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) pour l'autonomie, la rénovation énergétique et la réhabilitation des copropriétés. La CAGD a validé en 2022 la mise en œuvre d'un soutien financier aux propriétaires souhaitant réaliser une rénovation énergétique de leur logement et s'inscrit en complément des actions de l'ANAH. 28 projets de rénovation énergétique ont été soutenus entre janvier et octobre 2023 avec un objectif initial de 38 dossiers pour l'année qui pourra sans nul doute être atteint et dépassé. 22 dossiers ont fait l'objet d'une aide financière du Grand Dole pour un total de 20 500 €.

Un projet portant sur une copropriété est actuellement à l'étude pour 85 logements.

L'ANAH, par décision de son conseil d'administration, a souhaité augmenter à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 le taux de subvention accordé aux propriétaires occupants, passant de 50% à 65 % pour les ménages très modestes, et de 35% à 50 % pour les modestes.

Partenaires : ANAH, SOLIHA JURA, ADIL, AJENA.

Le pilotage est assuré par le Grand Dole et la DDT dans le cadre de la délégation de compétences

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

Poursuivre l'adaptabilité du service aux situations les plus délicates et urgentes.

#### **64. Poursuivre la décarbonation de l'énergie consommée sur le territoire**

Au vu de son engagement dans la transition écologique et énergétique, la Communauté d'agglomération du Grand Dole, en plus de la généralisation des mesures de sobriété énergétique sur son patrimoine, a fait le choix ces dernières années d'opter pour au minimum 50% de son électricité et de son gaz d'origine renouvelable. De plus, les bâtiments dont elle a la gestion et qui sont raccordables au réseau de chaleur urbain de la ville de Dole le sont tous à ce jour. Ils bénéficieront ainsi d'une chaleur à 90% d'origine renouvelable d'ici 3 ans.

Les projets d'installations de panneaux photovoltaïques sur les propriétés du Grand Dole ont également avancé avec des panneaux désormais installés sur des ombrières de parkings à Dolexpo et à l'Aquaparc ISIS, pour une production estimée à plus de 2 900 MWh / an d'électricité renouvelable.

D'autres sites devraient également voir le jour sur l'aire de covoiturage d'Authume et sur le parking du gymnase Gagnoux à Saint-Aubin.

Partenaires : OPALE Energies Naturelles, Reservoir Sun, Ville de Dole, Dole biogaz.

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

La décarbonation de l'énergie utilisée, couplée avec un objectif de réduction des consommations énergétiques dans leur ensemble, est un objectif fort de la communauté d'agglomération du Grand Dole, objectif qui se retrouve bien entendu dans le contrat d'objectif territorial dans lequel la collectivité s'est engagée auprès de l'ADEME.

### **Assurer une gestion durable de la ressource en eau et maintenir sa qualité**

L'eau est un élément naturel indispensable à la vie. À ce titre, elle doit faire l'objet d'une gestion respectueuse tant quantitative que qualitative, afin de garantir l'ensemble de ses usages et fonctions pour l'homme et les milieux naturels.

#### **65. Communiquer sur l'état d'avancement du Schéma Directeur de l'Assainissement**

Une communication importante avait été réalisée en 2022, avec la publication d'un dossier "L'Eau : un or bleu à préserver" dans une édition de Grand Dole le Mag, présentant aux administrés l'étude réalisée et le plan d'action assainissement, ainsi qu'une présentation détaillée de ces enjeux aux élus du territoire via des rencontres organisées avec chaque commune en plus d'une présentation générale en conférence des maires.

Aucune action supplémentaire de communication n'a donc été menée en 2023 qui a plutôt été une année de lancement des actions identifiées comme prioritaires dans le cadre de ce schéma directeur.

#### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### **66. Mise en œuvre d'un programme d'économie de la ressource en eau dans les bâtiments publics**

Plusieurs actions ont été menées en 2023 en ce sens :

- 100 000 € de travaux réalisés à l'Aquaparc en mai 2023 pour résorber les fuites identifiées lors de l'étude en 2022 : rénovation de la surface de glisse de la rivière ; remplacement de la membrane du bassin Tampon ; rénovation des joints de carrelage des bassins. Une évaluation est en cours sur les consommations d'eau de la saison 2023 pour faire le bilan de ces travaux.
- Le Grand Dole souhaite également étendre à tous les bâtiments équipés de douches le dispositif de pommeaux intelligents installés à l'Aquaparc en 2022 : cela représente environ 300 pommeaux pour les bâtiments du Grand Dole, dont 20 déjà réalisés à l'Aquaparc. Ces pommeaux permettent d'informer l'utilisateur en temps réel de sa consommation d'eau, par palier de 5 litres d'eau consommée, par un système de lumière. Ce projet a été financé en grande partie par le programme des Certificats d'Economie d'Energie.

#### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

- Poursuite de l'optimisation des consommations d'eau, principalement sur les trois piscines gérées par le Grand Dole,
- Installation des pommeaux de douches intelligents dans l'ensemble des vestiaires gérés par le Grand Dole.

#### **67. Coordonner les travaux d'assainissement de la CA du Grand Dole et les travaux de voirie des communes**

Suite aux présentations détaillées du schéma directeur aux communes organisées en 2022, l'année 2023 a vu le lancement du programme d'assainissement à conduire sur Damparis (priorité identifiée dans le cadre du schéma directeur d'assainissement) avec le recrutement du maître d'œuvre pour accompagner la CAGD sur l'opération de construction d'une nouvelle station d'épuration et sur la première tranche de réhabilitation de réseaux en amont du traitement pour éliminer les eaux claires qui nuisent à son fonctionnement.

La commune de Damparis est membre du comité de pilotage de suivi de ces opérations et a été associée à l'ensemble des réunions de travail. Une réunion publique de présentation des travaux prévus dans cette commune est également programmée à l'automne 2023.

#### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique, en limitant la multiplication des travaux d'aménagements (mutualisation) ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

L'année 2024 sera l'année du début des travaux de réhabilitation des réseaux et de la consultation pour retenir les entreprises pour la construction de la nouvelle station d'épuration dont les plans et caractéristiques seront définies suite aux conclusions des études préalables en cours de réalisation sur la fin d'année 2023.

## **68. Travailler sur la désimperméabilisation des sols**

Après des séances de sensibilisation des élus du Grand Dole en 2022 avec la tenue d'une réunion pédagogique sur le Zéro Artificialisation des Sols (ZAN), le travail de sensibilisation des services se poursuit en 2023. L'objectif est d'outiller la collectivité en outils de mesures (Système d'information géographique).

Pour cela les services suivent des formations sur les mesures de l'artificialisation / désimperméabilisation des sols avec notamment la participation à une journée intitulée "Transformons nos modèles d'aménagement". Cette journée était centrée sur des retours d'expériences et de témoignages.

Les travaux de voirie menés par la collectivité et les communes commencent également à mieux prendre en compte ces enjeux, avec par exemple des travaux de la Ville de Dole sur la réhabilitation de son avenue Northwich, où le pied des arbres est désimperméabilisé et où des stationnements en pavé drainant ont été créés.

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique, car un sol non artificialisé reste un puit de carbone ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux, avec une meilleure infiltration de l'eau ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains, car la désimperméabilisation contribue à l'adaptation au changement climatique ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

## **69. Mener une réflexion sur les possibles utilisations d'eaux non traitées**

Même si un plan de réutilisation des eaux non traitées n'est à ce jour pas formalisé, le Grand Dole œuvre au fil de l'eau et projet par projet. Ainsi,

- un pompage directement dans la nappe permet l'irrigation du stade Bobin par une eau non traitée. Pour une même quantité d'eau utilisée, et respectant également les potentiels arrêtés sécheresse de la préfecture, ce système permet des économies financières substantielles à la collectivité et limite le gaspillage d'eau potabilisée pour l'arrosage d'un terrain.

- le Grand Dole est propriétaire de trois complexes aquatiques publics sur le territoire : Talagrand, Aquaparc ISIS et Léo Lagrange, soumis aux conditions sanitaires nationales de vidange des bassins une fois par an. Afin de ne pas gaspiller cette eau de vidange, le Grand Dole a pris l'initiative de réutiliser cette eau, une fois déchlorée, pour le lavage des voiries, l'arrosage des plantes, etc. Au vu des arrêtés sécheresse les piscines n'ont pas été vidangées en cette année 2023, mais celle-ci est programmée en décembre 2023 pour la piscine Talagrand, et en mai 2024 pour les deux autres, moment propice de l'année où la végétation a le plus besoin d'eau.

De plus, des récupérateurs d'eau de pluie sont installés sur certains bâtiments si un usage possible de cette eau est identifié.

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux, avec la diminution des prélèvements dans la nappe et des besoins en traitement de l'eau ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

## **70. Étude sur la sensibilité des nappes phréatiques face aux pollutions**

Cette action sera mise en œuvre dans le cadre du Projet de Territoire de Gestion de l'EAU (PTGE), actuellement en phase de construction, et qui sera porté par le Pays Dolois Pays de Pasteur administrativement, et par le Syndicat Mixte Doubs Loue pour la partie technique.

L'étude approfondie de la quantité et de la qualité de la ressource en eau sur le territoire se dessine comme un objectif principal de ce futur PTGE, dans le cadre d'une politique globale d'adaptation au changement climatique portée par le Grand Dole et ses EPCI voisins.

## **71. Étude sur la ressource en eau du territoire et adaptation au changement climatique**

Cette action sera mise en œuvre dans le cadre du Projet de Territoire de Gestion de l'EAU (PTGE), actuellement en phase de construction, et qui sera porté par le Pays Dolois Pays de Pasteur administrativement, et par le Syndicat Mixte Doubs Loue pour la partie technique.

Dans le cadre d'une politique globale d'adaptation au changement climatique portée par le Grand Dole et ses EPCI voisins, l'objectif d'un PTGE est de quantifier les ressources en eau du territoire, de mieux connaître les différents prélèvements, et de mesurer l'impact du changement climatique sur le système, puis d'en tirer un programme d'actions approprié.

Le Syndicat Mixte Doubs Loue travaille actuellement à la rédaction du cahier des charges du diagnostic du territoire. Ce dernier comprendra trois volets :

- État des lieux initial, fonctionnement actuel des nappes, interconnexions ;
- Chiffrage des volumes prélevés actuellement sur les nappes (industriels, agricoles, eau potable...) ;
- Différents scénarii en fonction de l'intensité du réchauffement climatique, définition de différents programmes d'actions avec estimations économiques et financières.

En 2023, la démarche a avancé de façon significative, ce que traduisent deux initiatives fortes :

- Le conseil d'administration conjoint au Pays Dolois et au Syndicat Mixte Doubs Loue le 5 septembre 2023 pour impulser la démarche.
- La conférence « De nouveaux ponts entre les acteurs de l'eau » le 26 octobre à Dole pour la présenter au grand public.

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains, car la désimperméabilisation contribue à l'adaptation au changement climatique ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

## **72. Étude et restauration des cours d'eau en lien avec le Syndicat Mixte Doubs Loue**

Le Syndicat Mixte Doubs Loue, à qui le Grand Dole a délégué sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), a mené en 2023 plusieurs projets de front :

- Etudes de restauration de 6 annexes alluviales sur le Doubs entre Salans et Crissey pour un montant de 118 000 € ;
- Etudes stratégiques « trame turquoise » sur l'ensemble du périmètre du SMDL autour des milieux naturels « mares – prairies humides – annexes – ripisylves », participant à la reconquête de la biodiversité, pour un montant de 74 000 € ;
- Etudes de restauration de la rivière Loue (Zone pilote) pour un montant de 220 000 €,
- Poursuite des études de définition d'aménagement d'un franchissement agricole pour un montant de 9000 €, contribuant à un projet plus global de réhabilitation hydroécologique du ruisseau de Falletans ;
- Poursuite des études de restauration d'un complexe de mortes au lieu-dit Saint Philippe sur le Doubs, pour un montant de 39 000 € ;
- Poursuite des études de définition d'un espace de bon fonctionnement de la Raie des moutelles, pour un montant de 42 500 €.

Ces projets (et donc les montants associés) ne couvrent pour certains pas que le seul territoire du Grand Dole mais bien un périmètre plus large.

Moyens humains mis en œuvre en 2023 : 0.8 ETP au sein du SMDL, 0.4 ETP au sein du service environnement du Grand Dole pour le suivi et la collaboration entre les deux collectivités.

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique, par le maintien des puits de carbone que sont les zones humides ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

## **73. Sensibiliser l'utilisateur à la mise en œuvre de récupération des eaux de pluie**

Le sujet a à nouveau été abordé cette année à l'occasion des semaines du développement durable, par le biais d'une conférence sur la ressource en eau dans un contexte de changement climatique. Plus de 25 personnes étaient présentes pour en savoir plus sur le climat jurassien de demain et sur l'enjeu de mieux collecter et utiliser les eaux de pluie.

Les communes du territoire mettent des actions concrètes en place avec l'installation de récupérateurs d'eau de pluie pour l'arrosage des tombes dans les cimetières ainsi que des espaces verts par les agents techniques. Les communes remplacent

également et de manière progressive les massifs de leurs par des vivaces qui sont moins gourmandes en eau.

#### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique,
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

## Améliorer le service de gestion des déchets en réduisant son impact environnemental

Avec l'accélération de l'urbanisation, la quantité de déchets à traiter par les collectivités augmente constamment. Des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement doivent être développées afin d'assurer une collecte performante des déchets tout en préservant la qualité de vie des habitants.

### **74. Mise en œuvre de l'obligation de gestion séparée des bio déchets**

L'objectif de cette action est de donner la possibilité à tous les habitants de disposer d'un outil pour écarter les biodéchets des Ordures Ménagères Résiduelles, que ce soit par compostage individuel ou via une collecte séparée. Des études poussées réalisées à ce sujet se sont terminées au printemps 2023. Les orientations pour la mise en place de cette gestion séparée sont les suivantes :

- Collecte des biodéchets via des bornes d'apport volontaire en habitat collectif.
- Poursuite de l'incitation au compostage domestique en habitat pavillonnaire.



La première phase du déploiement de la collecte (2700 habitants concernés) est prévue au printemps 2024 sur le cœur de ville et 2 quartiers d'habitat social collectif à Dole et se poursuivra en 2025.

Fin 2023, des travaux sont réalisés sur la compostière de Brevans pour permettre le traitement des biodéchets. Les biodéchets en mélange avec les déchets verts seront compostés puis mis à disposition d'agriculteurs pour l'amendement des terres agricoles.

#### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

Un plan d'accompagnement (communication et animation) des usagers sera mis en œuvre au printemps 2024 et ce en lien avec les partenaires (bailleurs, sociaux, régie de quartier, Grand Dole et Ville de Dole) et le SYDOM.

## **75. Plan de prévention des déchets et optimisation de la collecte**

En complément d'une étude externalisée en cours, le SICTOM de la zone de Dole travaille actuellement à la mise en place d'un plan de prévention en lien avec le Sydom du Jura, mais n'a pas attendu que ce plan soit formalisé pour mener de multiples actions de sensibilisation :

- Grâce à son équipe prévention et ses ambassadeurs du tri qui multiplient les interventions ;
- Et aux gardiens de déchèterie qui sensibilisent en continu les usagers au bon tri des déchets, qui améliore le recyclage des matières et permet de limiter l'enfouissement des déchets.

Plusieurs actions ont été menées en ce sens en 2023 pour diminuer le recours à l'enfouissement des déchets (déchets non recyclables dans les déchèteries) : formation des gardiens de déchèteries, sensibilisation sur la collecte des TLC et application des consignes de tri, présence d'un ressourcier ALCG du mardi au samedi sur la déchèterie de Dole, mise en place de plusieurs nouvelles filières de valorisation (articles du peintre, films étirables, couettes, tapis).

Un suivi des tonnages collectés et de la qualité du tri est réalisé de manière régulière afin d'évaluer ces actions de prévention. Le recours à l'enfouissement a par exemple baissé de plus de 300 tonnes en 2022.

En 2023, le SICTOM a également mené un test d'un nouvel équipement pour la collecte des déchets résiduels et recyclables. Il existe à ce jour 2 types de collecte sur le territoire :

- Collecte en porte à porte avec des bacs,
- Et collecte en apport volontaire avec recours à des cuves enterrées ou semi-enterrées.

Dans le but d'harmoniser les modes de collecte selon les secteurs géographiques, il a été testé à partir du printemps dernier des colonnes aériennes pour la dépose des déchets résiduels et recyclables route nationale à Saint-Yllie. Les résultats sont concluants : appropriation des usagers de ce nouveau dispositif, qualité du tri.

Ce test s'inscrit dans la réflexion actuellement menée sur les modalités de collecte des déchets résiduels et recyclables. En 2024, ce dispositif devrait permettre de finaliser le secteur de collecte en apport volontaire en cœur de ville et être mis en place sur le quartier Kennedy à Dole.



Partenaires : Les 4 EPCI adhérents au Sictom, SYDOM du Jura, association régie de quartier des Mesnils Pasteur.

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

- Concrétisation d'un plan de prévention en lien avec le SYDOM,
- Redéploiement des moyens humains pour contribuer à ce plan.

L'ensemble des actions de prévention et d'optimisation du service de collecte et de traitement des déchets en général sera valorisé et encouragé par le contrat d'objectif territorial que le Grand Dole a signé avec l'ADEME en 2022. Un partenariat technique sera mis en place avec le SICTOM de la zone de Dole pour œuvrer à l'atteinte des objectifs en matière d'économie circulaire.



## **76. Favoriser les bons gestes au quotidien**

Cet objectif rejoint le précédent et nécessite de grands efforts de communication et de sensibilisation du SICTOM pour simplifier le geste de tri des administrés. Pour contribuer à cela et favoriser l'information aux usagers, le site internet du SICTOM de la zone de Dole a été modernisé cette année. De nombreuses démarches sont dorénavant possibles en ligne (changement de bac, demande de badge déchèterie, informations sur le compostage...).

Le tri des déchets progresse toujours auprès des ménages, mais il reste beaucoup à faire dans le cadre des événements ou sur l'espace public.

En 2023, le SICTOM de la zone de Dole a accompagné plusieurs événements d'envergure (Cirque et Fanfares, Rockalissimo, « Ruck N'Roll Touch » Grand Dole Rugby) et testé des dispositifs de collecte et un travail a débuté avec Hello Dole pour la mise en place du tri sur les équipements structurants du territoire (commanderie, Dole expo, Locodole...).

Partenaires : Organismes d'événements

### **Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :**

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

### **Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :**

En 2024, au regard des enseignements, ces dispositifs seront renforcés et une réflexion conjointe sera engagée avec la Ville de Dole et le Grand Dole pour le tri sur l'espace public.

## **77. Réduire les déchets verts collectés en favorisant la gestion de proximité**

Suite à l'état des lieux complet réalisé à l'échelle du territoire du SICTOM en 2022, il a été décidé de mettre aux normes la déchèterie de Saint-Aubin et de faire évoluer les services offerts par ce site, car des travaux conséquents doivent être envisagés. Le devenir de cette déchèterie au regard de sa fréquentation, des apports constatés a donné lieu à plusieurs réunions de travail avec les habitants et les élus du secteur.

Ainsi, en 2023, il a été décidé le maintien et la mise aux normes de cet équipement axé sur l'accueil des besoins prioritaires des habitants, à savoir déposer des déchets verts, des gravats et du carton avec une augmentation de l'amplitude d'ouverture. Les travaux débuteront en 2024.

Partenaires : EPCI adhérents, association d'agriculteurs, communes du territoire

Plusieurs indicateurs sont regardés et suivis pour évaluer la pertinence d'un tel projet : quantité de déchets verts collectés, compost produit, nombre d'exploitants bénéficiaires de la valorisation agricole, nombre de kilomètres parcourus, consommation de carburant de l'association, production moyenne par an et par habitant, etc.

### **Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :**

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

## Poursuivre la transformation numérique du territoire

En développant les outils numériques dans toutes les communes du territoire, l'objectif est d'offrir une multitude de services connectés capables à la fois de répondre aux nouveaux usages, aux nouveaux modes de consommation des habitants, mais également d'accompagner la transition écologique. L'aménagement numérique est une clé pour l'attractivité, la compétitivité et l'égalité des territoires.

### **78. Finalisation du déploiement de la fibre optique FTTH sur le territoire**

Le déploiement du très haut débit concerne l'ensemble des communes du Jura en dehors des collectivités couvertes par un opérateur privé. Pour le Grand Dole, seule la ville de Dole est concernée par l'intervention d'un opérateur privé (Orange) et ne rentre donc pas dans le projet de déploiement du conseil départemental.

Le réseau établi par le conseil départemental du Jura sur le territoire de la CAGD est la propriété du département. Le 12 juillet 2017, le Département du Jura et la CAGD ont signé une convention de partenariat pour le déploiement du réseau départemental à très haut débit. La CAGD y a établi une liste des communes à traiter prioritairement (phase 1 – terminée), en fonction du débit de connexion internet très faible de certaines communes et suivant des facteurs économiques.

En décembre 2020, le conseil départemental du Jura a attribué à la société Altitude Infrastructure la délégation de service public pour la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau Très Haut Débit (THD) du Jura. Cette DSP permettra de terminer la couverture FTTH sur le territoire de la CAGD d'ici 2024. La phase 2 est aujourd'hui en cours de finalisation et toutes les communes du territoire seront alors équipées.

Il n'y a pas d'engagement financier de la CAGD pour l'année 2023. Le département informera la collectivité du reste à charge à payer pour solder l'opération une fois que la phase 2 sera terminée en 2024.

#### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

Poursuite du déploiement et traitement des cas particuliers.

### **79. Animation d'ateliers numériques sur le territoire**

Le Grand Dole a commencé l'animation d'ateliers numériques, avec l'aide financière de l'Etat, depuis mai 2022. Du 01/10/2022 au 30/09/2023, la conseillère numérique recrutée par la CA du Grand Dole, a pu animer 398 ateliers dans 16 communes volontaires. Au total, 1 656 personnes (dont la majorité de façon récurrente) ont participé à ces ateliers. Ces ateliers se tiennent tous les 15 jours dans 17 communes volontaires et 2 maisons France Services (hors juillet et août).

90 % des personnes accompagnées ont 60 ans et plus, et sont retraitées. Les principaux thèmes abordés cette année ont été : la gestion de contenus numériques, les démarches en ligne, la prise en main d'un équipement, la navigation sur Internet, la gestion des courriels, etc.

Moyens humains mis en œuvre en 2023 : 1 ETP consacré à l'organisation des ateliers et à la préparation des supports

Partenaires : Les communes volontaires et les Maisons France Services de Dole et Moisy

#### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

Des réflexions sont en cours pour pouvoir proposer des soirées thématiques, sur des sujets d'actualité (ex. réseaux sociaux, les écrans et les enfants...) afin de toucher une autre cible d'habitants.

## Sécuriser l'espace public et stratégie locale de prévention de la délinquance

Les routes, les places, les rues piétonnes sont des espaces publics où l'ensemble des habitants et utilisateurs se croisent et se côtoient. La prise en compte de la sécurité au travers de l'aménagement de ces espaces contribue à l'amélioration de l'ambiance urbaine. Ces aménagements, qui prennent en compte les besoins des personnes, permettent ainsi aux publics de coexister et de vivre ensemble de façon plus harmonieuse.

### **80. Déploiement de la vidéo protection sur le territoire**

Le déploiement de la vidéoprotection est en cours conformément aux objectifs initiaux, sur 11 communes du Grand Dole, dans le cadre du marché actuel elle va se poursuivre jusqu'en 2024. D'autres communes sont intéressées et sont susceptibles de rejoindre le groupement de commandes.

Environ 40 caméras supplémentaires ont été installés sur le territoire en 2022. La dernière tranche sera réalisée en 2024.

Chaque commune assume le coût de l'investissement dans les caméras, mais le Grand Dole soutient les communes en prenant en charge les coûts liés à la maîtrise d'ouvrage pour environ 20 000 euros.

L'action est pilotée par le service prévention et tranquillité publique du Grand Dole, en lien avec le Club Acheteurs géré par le service commande publique, et supervisée par les différents élus en charge. Le lien avec les communes ayant bénéficié de la commande groupée est permanent, ainsi qu'avec les titulaires du marché que sont les sociétés ENGIE et EIFFAGE.

Une méthodologie d'évaluation a été mise en place et le nombre d'actes de délinquance et d'incivilités est suivi en ce sens. De nombreuses recherches vidéo ont été réalisées à des fins judiciaires. Le dispositif mis en place fait ses preuves.

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux, car les caméras vont permettre de limiter les dépôts sauvages de déchets, susceptibles de générer une pollution importante des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains, car le projet vise à améliorer le sentiment de sécurité et donc contribue à l'amélioration du cadre de vie. ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

Poursuite du déploiement jusqu'en 2024

### **81. Réflexion sur la mise en place d'une police intercommunale**

Les discussions pour la mise en place d'une police intercommunale se poursuivent entre les élus du Grand Dole et les communes membres, mais aucune avancée notable pour ce projet n'est à relever pour 2023.

### **82. Sécurisation et prévention routière intercommunale**

De nombreuses actions de prévention ont été réalisées par le service prévention et tranquillité publique du Grand Dole en 2023, notamment dans les écoles, collèges et lycées du territoire, ce qui permet en moyenne de sensibiliser 2000 enfants et adolescents par an.

Cette action est menée en collaboration avec plusieurs partenaires comme l'éducation nationale, le centre formation Sylvain Ramel, la ligue contre la violence routière mais aussi une trentaine de bénévoles.

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique, car une sensibilisation à l'utilisation des modes doux est réalisée en même temps ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains, le but étant de prévenir les comportements déviants susceptibles d'être dangereux et de provoquer des accidents graves ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

### **83. Améliorer la prévention auprès du public "jeunes exposés à la délinquance"**

Sur ce sujet aussi de nombreuses actions de prévention sont organisées chaque année par le Grand Dole, auprès des mêmes publics (écoles, collèges, lycées). Les sujets suivants sont abordés : laïcité, respect, tolérance, valeurs de la République, mais aussi prévention du harcèlement. Une sensibilisation sur les déviances et des conseils pour développer des réflexes d'autoprotection sont également au programme.

3 agents préparent et réalisent ces interventions, en partenariat avec l'Etat, l'éducation nationale, mais aussi avec des troupes de comédiens dont les prestations aident à sensibiliser les jeunes.

Le Grand Dole a accordé à nouveau un budget de 14 000 € en 2023 pour cet objectif, pour plus de 2500 élèves sensibilisés (1500 collégiens, 200 lycéens et 800 élémentaires).

#### **Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :**

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

## AXE 3 – ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

L'objectif est de développer l'attractivité et le rayonnement du territoire en faisant la promotion des atouts des communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Avec ses héritages légués par des siècles de vie et de développement, ses monuments historiques, ses forêts, sa biodiversité, ses infrastructures de qualité, la Communauté d'Agglomération peut se positionner comme une grande destination française, voire européenne.

### Développer les atouts touristiques, les équipements de loisirs et de plein air

Avec sa position géographique avantageuse, son environnement naturel, son patrimoine et ses nombreux services, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole offre à ses habitants un cadre et une qualité de vie privilégiés.

#### **84. Digitalisation du territoire et développement du tourisme numérique**

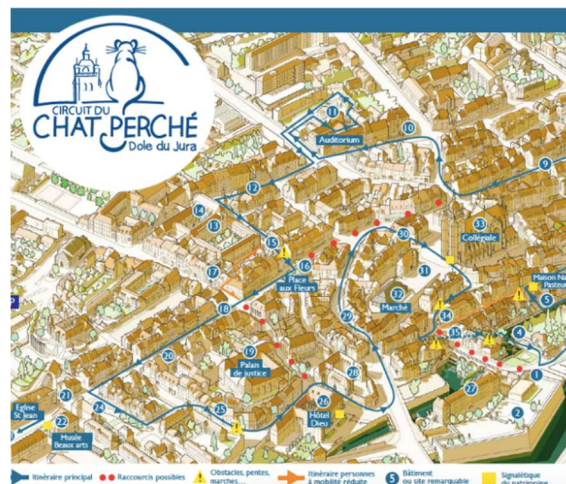
Dole Tourisme a mis en place à l'été 2022 l'application Jur'Aventure, en partenariat avec Jura Tourisme et les autres EPCI du Jura. Cette application numérique, à l'initiative de Jura Tourisme dans le cadre de ses missions de valorisation du territoire et d'animation du réseau des officiers de tourisme, devrait permettre aux touristes, visiteurs et habitants de découvrir le département du Jura et ses richesses à travers des propositions de parcours ludiques d'itinéraires.

Le lancement de cette application contribue à un objectif plus global de développement des usages du numérique et de digitalisation de l'offre touristique pour répondre aux nouvelles tendances.

Dole Tourisme travaille également à la généralisation des QR codes sur ces documents d'information et de présentation. Tout ceci contribue à la réduction du nombre d'impressions par Dole Tourisme, notamment des agendas touristiques.

Le circuit papier du chat perché par exemple est désormais accessible gratuitement en ligne, mais est également mis à disposition sous format papier moyennant une consigne de 1 €. Ce nouveau système s'inscrit dans une volonté de développement touristique durable en permettant une réutilisation multiple des plans imprimés du circuit auprès de la clientèle.

Un bilan chiffré de cette initiative pourra être réalisé fin 2023 mais globalement l'action connaît un certain succès et permet de réaliser des économies de papier à Dole tourisme. Les clientèles étrangères du Nord de l'Europe plébiscitent particulièrement cette initiative (le plan est disponible en quatre langues : français, allemand, anglais et néerlandais).



Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations, car contribue à l'attractivité du territoire ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire, au vu de la réutilisation des impressions papier.

#### **85. Finalisation du projet de réhabilitation de l'ancienne voie ferrée "Voie Grévy" en voie douce et aménagements des liaisons dans les communes**

Action terminée en 2022.

#### **86. Aménagement ou réhabilitation d'aire de jeux et de parcours santé dans les communes**

Les communes de Lavans-lès-Dole et de Nevy-lès-Dole ont chacune bénéficié de subventions grâce au fonds de concours communal du Grand Dole pour soutenir leur projet respectif d'aménagement d'aires de jeux en 2023.

Moyens financiers mis en œuvre en 2023 : 19 404 € de soutien à ces deux projets.

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- indéfinie au regard de la protection de la biodiversité et des milieux, selon si les aires de jeux ont été installées sur des terrains déjà artificialisés ou non et selon les matériaux de construction utilisés (perméables ou non, stables ou non, etc.) ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains, au vu de la satisfaction des familles et de la redynamisation que cela peut apporter à une commune ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

**87. Développer l'offre d'hébergements de grande capacité et communiquer davantage sur les structures existantes**

Ex. : encourager l'adhésion aux labels touristiques existants, recenser le patrimoine foncier de la CA du Grand Dole et les porteurs de projets touristiques, valoriser le patrimoine mobilier parfois vieillissant, référencer les propriétaires de résidences secondaires pour valoriser les lots non marchands...

Face à ce manque constaté sur le territoire d'hébergements de grande capacité, Dole Tourisme conseille et oriente les opérateurs touristiques privés vers ce nouveau débouché de clientèle. Les porteurs de projets potentiels sont également réorientés vers le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté qui peut leur octroyer des aides financières touristiques régionales.

Ces échanges et concertations avec les opérateurs nécessite un 0.1 ETP à Dole Tourisme.

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

Poursuite de la démarche auprès des opérateurs privés, mise à jour des documents supports, accompagnement d'un projet potentiel vers le secteur de la gare de Dole.

**88. Renforcer la gastronomie**

La gastronomie occupe une place importante dans le patrimoine grand dolois. Dans le but de renforcer la visibilité et l'attractivité due à cette spécialité, le Grand Dole aimerait gagner en reconnaissance, avec par exemple le décernement d'un label, développer des parcours itinérants dédiés à la découverte de la gastronomie, développer et recenser les marchés de producteurs locaux, etc.

Pour contribuer à cet objectif a été créé au cours de l'année 2022 la carte gourmande du Grand Dole, qui permet de mieux identifier l'ensemble des acteurs, restaurateurs, artisans de bouche présents localement, ainsi que la signature "Dole à croquer" en partenariat avec 10 acteurs de bouche du territoire et principalement du centre historique de Dole. Cette marque sert à valoriser les événements gastronomiques, les marchés et producteurs locaux, les restaurateurs et artisans renommés.

En parallèle, Dole Tourisme a lancé la commercialisation du pass "dole à croquer" qui permet aux visiteurs de bénéficier d'une dégustation offerte dans les 10 boutiques partenaires (choix de 14 produits locaux à déguster au total). Le bilan 2022 de cette opération a été très prometteur et un bilan 2023 sera réalisé, avec très probablement une hausse du nombre de pass vendus. Des cadeaux sont également distribués dans ce cadre.

De manière générale, les métiers de bouche du bassin dolois sont très satisfaits de la saison touristique 2023. Nous pouvons également relever l'affluence record de cette 9<sup>ème</sup> édition du week-end gourmand du chat perché, avec plus de 60 000 personnes accueillies à Dole entre les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre.

Moyens humains mis en œuvre en 2023 : 0,3 ETP

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;

- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations, Via la mise en réseau des acteurs et la création d'une dynamique collective ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains, grâce à la promotion pour les commerces locaux ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

Poursuite de l'action, avec démarche d'amélioration continue en fonction des résultats de l'année 2023.

### **89. Améliorer la mobilité depuis l'aéroport Dole - Jura**

L'aéroport Dole-Jura présent sur le territoire voit sa fréquentation revenir à des niveaux d'avant crise sanitaire. Pour se rendre à l'aéroport, le moyen de transport le plus utilisé par les passagers restent la voiture, en étant déposé par un proche, ou bien en laissant la voiture sur le parking de l'aéroport le temps de leur voyage.

Les élus du Grand Dole aimeraient proposer aux administrés des solutions alternatives et plusieurs pistes de réflexions ont été évoquées :

- aménagement d'un parking vélo sécurisé, ce qui ne semble pas le plus pertinent car les passagers sont souvent chargés de bagages importants ;
- aménagement d'une liaison piétonne sécurisée entre l'aéroport et le réseau de bus Grandole Mobilités, qui nécessite de traverser la route départementale et donc des concertations avec le département ;
- mise en place d'un système de navette et de taxi par le secteur privé.

Toutes ces idées nécessitent de la concertation avec le département ainsi qu'avec leur délégation de service public gestionnaire de l'aéroport, mais également avec le secteur du transport privé, et les réflexions se poursuivent.

Pas d'avancée notable en 2023.

Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

Poursuite de la concertation avec les différents partenaires pour pouvoir trouver des solutions à pérenniser.

### **90. Mettre en avant le patrimoine naturel et fluvial**

Le Grand Dole poursuit sa collaboration avec le département du Jura pour la réalisation et amélioration continue du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR). Ainsi, de nouveaux sentiers de randonnées ont été aménagés sur les communes de Saint-Aubin et Tavaux cette année, et cartographiés. (Moyens humains : 70h. Budget : 4 600 €). Ces itinéraires sont valorisés dans un cartoguide pédestre et VTT du Grand Dole qui plaît beaucoup aux habitants et qui se vend bien à l'office de tourisme (au prix de 5€). Celui-ci pourrait être actualisé en 2025 pour, entre autres, intégrer les nouveaux sentiers mentionnés ci-dessus.

Une convention pour le suivi de l'entretien et du balisage des sentiers de randonnées a été signée avec une association de randonneurs. D'autres conventions vont voir le jour avec deux autres associations locales. 5 bénévoles ont bénéficié d'un stage avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre pour apprendre les techniques et les règles de balisage.

Concernant la valorisation du patrimoine fluvial, la collectivité œuvre pour l'élaboration du contrat de canal du Rhône au Rhin et a collaboré à la préparation de l'appel à projets « Bateau de Passagers » lancé par Voies Navigables de France dans le but de trouver un partenaire qui pourrait proposer une activité de plaisance toute l'année, complémentaire à celles déjà existantes.

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique, car encourage la marche à pied et le vélo ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

Pour 2024 une nouvelle boucle de randonnée est en préparation avec la Commune de Champvans et d'autres bénévoles bénéficieront du stage de balisage.

## **91. Favoriser l'accueil des touristes sur le canal et le Doubs**

Le contrat de canal du Rhône au Rhin, porté par le Grand Dole, VNF, et 7 autres EPCI (CA Belfort, Pays Montbéliard Agglomération, CC des 2 vallées vertes, CC Doubs Baumeois, Grand Besançon Métropole, CC Jura Nord, CC Rives de Saône), contribue à atteindre cet objectif. Une étude d'opportunité sur le développement des activités fluviales et fluviales a été finalisée en 2022 et a contribué à la définition des axes stratégiques nécessaires à la mise en œuvre du contrat de canal.

Dole Tourisme a comme chaque année tenu le point accueil /information en juillet et août sur le port de Dole, point de départ également des balades en calèche (proposées 3 fois par semaine).

Une tournée en triporteur avait à nouveau lieu tous les vendredis en juillet et août cette année. Ce dispositif a deux objectifs principaux : aller aux devants des touristes et permettre un accueil en dehors de l'office de tourisme, tout en maintenant un contact régulier avec les professionnels du tourisme sur la tournée, avec échanges avec la capitainerie nicols, une belle aventure, ou encore le camping du Pasquier.

Dans le but d'améliorer également l'accueil des touristes par le parking de l'avenue de Lahr, les toilettes publiques du pavillon des Arquebusiers ont été réouvertes pour l'été, comme cela avait été fait en 2022.

Moyens humains mis en œuvre en 2022 : 0,2 ETP en juillet et août

### **Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :**

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique : mais des projets d'installation de recharge électrique pour vélos et bateaux devraient voir le jour dans les prochaines années grâce au contrat de canal ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux : mais des actions en faveur de la biodiversité devraient être inscrites dans le contrat de canal ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

### **Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :**

- Validation du plan d'actions et signature du contrat de canal 2023-2027, avant mise en œuvre,
- Proposer un service complet d'eau et d'électricité pour les bateaux de plaisance ainsi que les cyclotouristes (étude en cours)
- Augmenter les tarifs payés par les bateaux de passage à la capitainerie en contrepartie de nouveaux services proposés.
- Coordonner le schéma de développement touristique durable de la CAGD (en cours) avec le contrat de canal

## **92. Développer le tourisme industriel**

Dole Tourisme a proposé la visite des cités Solvay lors de l'été 2022 mais l'action n'a malheureusement pas pu être réitérée en 2023 faute d'animateur.

### **Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :**

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains (des anciens ou actuels salariés de Solvay sont contents de découvrir ou redécouvrir ce patrimoine) ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

### **Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :**

Pour pallier au manque d'animateur, il est envisagé de poursuivre l'action mais sans médiation humaine. Des réflexions devront être engagées pour le développement d'un outil permettant la répétition de ces visites tout au long de l'année (type audioguides). Cela permettrait d'augmenter le nombre de visites annuelles.

## **93. Développer le tourisme d'affaires**

La Société Publique Locale Hello Dole gère les réservations et la communication autour de différents sites de la Ville de Dole et du Grand Dole tels que la Commanderie, Dolexpo, différentes salles polyvalentes, ou encore Locodole.

Locodole, propriété du Grand Dole, est un nouvel espace de co-working, installé dans le buffet de la gare fraîchement réhabilité. Inauguré le 4 novembre 2021, cet espace a vu doucement sa fréquentation augmenter tout au long de l'année 2022 pour arriver à un total de 237 manifestations professionnelles différentes accueillies dans ses locaux. Un résultat annuel largement



honorables au vu du peu de communication qui a été réalisée jusque-là sur cet équipement. Plusieurs espaces sont à disposition : des postes individuels, des salles de réunions de différentes tailles, ou encore des espaces modulables au rez-de-chaussée pour répondre à la majorité des demandes. Cet espace est donc dédié aux événements professionnels : petits séminaires, colloques, formations, ou encore location de bureaux de courte à moyenne durée. Pour compléter le planning de mise à disposition, d'autres usages sont à ce jour accueillis de manière très ponctuelle. Le bilan complet des mises à disposition pour l'année 2023 sera réalisé dans les prochaines semaines mais l'on peut déjà anticiper une légère hausse du nombre d'événements accueillis.

En parallèle, les salles de la Commanderie et de Dolexpo contribuent elles aussi à développer le tourisme d'affaires au vu des beaux espaces qu'elles proposent.

En 2022, la Commanderie a ainsi accueilli 89 événements (+37% par rapport à 2021) dont 26 liés à des activités économiques et 1 salon. Dolexpo avait lui accueilli 32 événements (+14% par rapport à 2021) dont 11 salons (+175%) et 7 événements liés à des activités économiques. Pour comparaison en 2019, avant la crise sanitaire, Dolexpo avait accueilli 45 événements dont 9 salons et 22 événements divers liés à des activités économiques.

Une évaluation de la fréquentation de ces salles est mise en place via la production des rapports annuels de la SPL Hello Dole.

#### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire avec la réhabilitation du buffet de la gare pour créer un nouvel espace de coworking.

#### Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

Accentuer la communication sur Locodole à l'échelle régionale voire nationale.

### **94. Favoriser la notoriété du Grand Dole à l'échelle régionale**

Cet objectif est sous-jacent à ce jour à l'ensemble des actions menées par Dole Tourisme. Il peut également se formaliser par différentes actions, telles que la participation de Dole Tourisme à de nouveaux forums nationaux et internationaux afin d'améliorer la visibilité et l'attractivité du territoire du Grand Dole.

Malgré une baisse du budget promotion et communication qui contribue à la mise en œuvre de cette politique, le territoire observe les gains de cette ambition avec une démographie en hausse ces dernières années, et avec des vitrines nationales avec par exemple [le classement des villes où il fait bon vivre](#) (réalisé par le journal *le Parisien* – enquête parue le 1<sup>er</sup> octobre 2023) où la ville de Dole est classée 5<sup>ème</sup> sur les 270 villes de plus de 20 000 habitants prises en compte dans l'enquête. Dole rayonne à l'échelle nationale, et ses communes voisines avec lui.

Immobilier

Le Parisien

## **Où acheter une maison abordable ? Notre classement exclusif des villes au meilleur rapport qualité-prix**

Malgré la hausse des taux et l'inflation, de nombreux Français rêvent encore de devenir propriétaire, quitte à changer de région. À partir d'une trentaine de critères, nous avons dressé le classement des communes de plus de 20 000 habitants où l'immobilier reste abordable et où il fait bon vivre.

### **Valoriser notre histoire et relier nos patrimoines**

La réhabilitation et la valorisation du patrimoine constituent un enjeu stratégique pour le tourisme et contribuent également à créer un véritable sentiment d'appartenance au territoire.

### **95. Identifier et communiquer sur le patrimoine des communes**

La compétence de valorisation du patrimoine historique dépend de chaque commune. Cependant, le Grand Dole vient en appui sur cette compétence via les aides financières qu'il peut octroyer pour des projets de réhabilitation de patrimoine historique via son fonds de concours communal, mais également pour accroître la visibilité des événements communaux liés au patrimoine.

Ainsi, à l'occasion des Journées du Patrimoine (JEP) 2023, le Grand Dole a pu collecté des informations sur les actions, projets et visites organisées par les communes volontaires. Plusieurs communes ou associations communales ont ainsi portés des projets à l'occasion de ces JEP : Crisse, Parcey, Saint-Aubin ou encore Gevry.

Ainsi, après la collecte des informations et pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, le Grand Dole s'est chargé de la communication autour de ces Journées du Patrimoine avec la diffusion numérique et l'impression d'un document d'information.

#### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

### **96. Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Dole (PSMV)**

La révision du PSMV s'est poursuivie en 2023 avec :

- rédaction du règlement écrit et graphique.
- poursuite du rapport de présentation et notamment des analyses socio démographiques.
- finalisation des fiches immeubles
- finalisation des opérations d'aménagement et de programmation sectorielles et thématiques.
- mise en place d'une palette végétale

Moyens humains mis en œuvre en 2023 : 0,25 ETP

La concertation avec les différents acteurs s'est poursuivie avec notamment la DRAC, l'UDAP, la DDT du Jura ainsi que les administrés dans le cadre de réunion publique. L'avancée du projet a été présentée et approuvée par les membres de la commission locale du site patrimonial remarquable grâce à la tenue de 3 réunions à ce sujet en 2023.

L'arrêt du PSMV est prévu pour décembre 2023, avec un an de procédure qui s'en suivra pour approbation.

#### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique, suite à l'étude de la réhabilitation énergétique de certains bâtiments anciens ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux, car la biodiversité est prise en compte (faune et flore présentes dans la ville identifiées) ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations, avec un objectif d'accueil de population d'une grande diversité ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains, avec la mise en compatibilité avec le plan Action Cœur de Ville ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

Prise en compte plus aboutie des nouvelles normes environnementales notamment en matière de bâtiment dans ce document. Réflexion plus poussée sur l'isolation des bâtiments extérieure mais également intérieure du centre historique.

### **97. Réhabilitation, rénovation et mise en valeur du patrimoine communal**

Le Grand Dole soutient la réhabilitation et la valorisation du patrimoine historique propriété des communes via son fonds de concours (FDC) communal qui permet aux communes membres de recevoir des aides financières pour leurs différents projets. En 2023, les projets suivants ont été soutenus par le Grand Dole :

- Baverans : aménagement du site du lavoir. Montant FDC = 2 884 €
- Frasne-les-Meuilières : travaux de restauration de l'église. Montant FDC = 2 200 €
- Peseux : travaux de réhabilitation de la mairie. Montant FDC = 1 440 €
- Vriange : travaux d'aménagement du cimetière. Montant FDC = 4 141 €

Soit un total de 10 665 € pour le Grand Dole sur cette catégorie de projets.

#### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique en cas de réhabilitation énergétique (selon projets) ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;

- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- indéfinie au regard de la transition vers une économie circulaire (selon projets : positive en cas de réutilisation de matériaux, d'efforts de tri de valorisation des déchets de construction, etc.).

## **98. Identifier, animer et faire découvrir le patrimoine naturel local**

Riche de plusieurs espaces naturels sur son territoire, le Grand Dole souhaite le valoriser auprès des visiteurs mais également de la population. L'association Dole Environnement propose régulièrement des visites de la réserve nationale du Girard dont elle est gestionnaire, plusieurs animations Natura 2000 sont également organisées en forêt de Chaux et dans le massif de la Serre (visites, chantiers participatifs, etc.).

Le Grand Dole gère également le réseau des espaces naturels sensibles (ENS) des Mont Dolois. En 2023 :

- Le plan de gestion du mont Roland et du mont Joly a été réalisé, pour un budget études de 12 000 € ;
- Plusieurs travaux ont été réalisés : pose de clôture et remise en pâturage équin d'un deuxième parc de la combe au loup à Authume ainsi que des travaux de réouverture de friche dense, reconquête de pelouse sèche à Chaudes au loup (deuxième phase), gestion de la station de Lin de Léo aux Rangs à Archelange, ou encore des travaux divers au mont Joly sur Monnières et au mont Coq à Champvans, pour un budget total de 17 000 € ;
- Extension du réseau à la pelouse de la Charme à Archelange (en cours) à la demande de la commune propriétaire ;
- Engagement du programme pluriannuel de valorisation pédagogique des sites, élaboration et installation de panneaux d'accueil sur six sites, conception des éléments pédagogiques des parcours sur quatre sites et pose, pour un budget total de 66 550 €.

Le Grand Dole a pour projet de développer la gestion d'un réseau de sites favorables à la conservation des amphibiens. En ce sens, la collectivité a réalisé le plan de gestion du site pilote de la mare de la Charme à Champvans pour un budget de 6 000 €. Le Grand Dole accompagne par ailleurs la commune de Saint-Aubin dans son projet de réhabilitation de l'ancien motocross en zone écologique intégrée au réseau de mares communales. Un premier chantier piloté par la commune a permis d'évacuer du site 2000 pneus de voiture vers une filière de recyclage.

L'intercommunalité collabore pour ces différents projets avec Dole Environnement, le département du Jura, la Ligue de Protection des Oiseaux, ou encore la Cellule Départementale d'Entretien des Rivières et des Espaces Naturels.

### Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique, grâce à la protection et gestion de ces milieux naturels qui sont des puits de carbone ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations au vu de la collaboration entre experts régionaux, amélioration du cadre de vie et sensibilisation du public ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains : les ENS sont privilégiés par les habitants pour des balades ou des sorties sportives ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire : le pâturage limite l'épuisement des ressources et contribue aux circuits courts (fromage et viande), les pneus enlevés ont été valorisés.

### Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

- Poursuite du programme pluriannuel de valorisation pédagogique des sites en ENS ;
- Elaboration du plan de gestion et extension du pâturage à la combe au loup ;
- Elaboration du plan de gestion de la pelouse sèche de la Charme à Archelange, et travaux ;
- Amélioration de la gestion des sites du mont Roland, mont Joly, du mont Coq, des Rangs,
- Projet de labellisation Espaces Naturels Sensibles de Cros de Bois à Chevigny ;
- Elaboration du programme pluriannuel et partenarial de gestion d'un réseau de sites favorables à la conservation des amphibiens sur le territoire du Grand Dole.
- Elaboration du plan de gestion de l'ancien motocross de Saint Aubin réhabilité en zone écologique.

## Identifier les potentialités immobilières et foncières sur les communes

Cet objectif est indispensable pour déterminer les secteurs à densifier et à protéger, ainsi que pour mettre en œuvre une politique de développement et d'aménagement pérenne sur le territoire.

### **99. Recenser le foncier disponible, les bâtiments et les locaux (anciennes salles de classe...), et établir une base de données**

Afin d'atteindre cet objectif du projet de territoire, le Grand Dole a rencontré individuellement l'ensemble des 47 communes du territoire en 2022 avec l'objectif de pouvoir parcourir les différentes questions relatives à la présence de bâtiments et sites en friches vacants. Ces informations ont été recueillies pour toutes les communes avec les références des parcelles identifiées.

En application de la Loi Climat et Résilience du 20 août 2021, le Grand Dole a également réalisé en 2023 son inventaire des zones d'activités économiques, avec le soutien méthodologique de l'Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté et de la CCI du Jura. Cet inventaire a permis de recenser au total :

- 40 zones d'activités économiques,
- 657 unités foncières, dont 25 identifiées comme vacantes au titre de la Loi Climat et Résilience, soit un taux de vacance de 3.81 %

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux : la réutilisation de locaux et sites vacants permet de limiter la nouvelle artificialisation des sols ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

## Améliorer l'accueil des gens du voyage

En matière d'accueil, d'habitat et de stationnement des gens du voyage, les élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole recherchent un équilibre entre la préservation du mode de vie itinérant des gens du voyage d'une part, et la nécessité du maintien de l'ordre public et le respect du droit de propriété d'autre part.

### **100. Aménager une nouvelle aire de grands passages aux normes règlementaires**

Des actions ont été menées en 2022 dans le but de restaurer le fonctionnement de l'aire existante à Choisey : rétablir les fermetures hivernales, engager des travaux de réparation, etc. et inscrire cette démarche dans le cadre de la révision du Schéma directeur d'accueil des gens du voyage en révision à l'échelle départementale.

En 2023, l'aire a pu être fermée durant le premier semestre, permettant d'envisager une restructuration totale de cet espace. Les travaux ont débuté en septembre pour un nettoyage complet puisque de nombreux déchets y avaient été entreposés. Les merlons ont été retravaillés et entretenus, la pose d'une poutre acier est prévue pour sécuriser et réglementer l'accès à l'aire. Le réseau électrique sera entièrement refait ainsi que l'ensemble des arrivées d'eau. L'éclairage public sera vérifié, un recueil des eaux usées sera installé.

Sa réouverture est prévue pour Avril 2024 et devra ainsi permettre de répondre aux exigences du futur Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage.

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations car ces projets permettent un meilleur accueil des voyageurs ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

## AXE 4 – COOPERATIONS ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES

Cet axe vise à développer la cohérence entre les différentes communes membres du Grand Dole, en vue d'améliorer son attractivité tout en respectant les solidarités territoriales. L'organisation du territoire doit ainsi permettre de faire du Grand Dole un territoire équilibré sur le plan de l'accès et des connexions interterritoriales, de l'occupation de l'espace, de la répartition des services et des infrastructures.

### Organiser et renforcer les relations entre les 47 communes et le Grand Dole

Avec le renforcement de l'intercommunalité, les relations entre les communes et les intercommunalités sont devenues essentielles. Il est désormais indispensable que la démarche intercommunale soit portée par tous et que l'ensemble des intercommunalités, quelle que soit leur taille, se donnent les moyens d'associer pleinement l'ensemble des communes membres qui les composent.

#### **101. Élaboration d'un Pacte de Gouvernance**

Action terminée en 2021

#### **102. Élaboration d'un Pacte de Solidarité Fiscal et Financier**

Action terminée en 2021

#### **103. Renforcer le dialogue, confirmer le sentiment d'appartenance des communes à l'agglomération et développer une solidarité intercommunale**

En 2021, 10 commissions de travail ont été mises en place, dans le but de réunir régulièrement des élus municipaux du territoire, pour échanger sur les attentes et besoins des communes. Au total, sur l'année 2023, les commissions ont été réunies 16 fois (dont certaines à plusieurs reprises).

Ces commissions communautaires, ainsi que les différentes instances comme la conférence des maires et le conseil communautaire se tiennent également dans les différentes communes du territoire. Au total pour l'année 2023, ce seront 6 conseils communautaires et 7 conférences des maires qui auront été organisées.

En cette année de renouvellement de DSP Transports, des réunions complémentaires de présentation du nouveau réseau de bus aux communes se sont également tenues avant l'été et organisées selon les secteurs géographiques du territoire.

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### **104. Développer des supports de communication à destination des communes**

Dans le but de toujours mieux collaborer avec les communes membres, le Grand Dole est dans une démarche d'amélioration continue en ce qui concerne sa communication avec les communes. Les compte-rendu des différents conseils communautaires, conférence des maires ou encore des commissions thématiques de travail sont régulièrement envoyés aux communes et à leurs élus.

Pour faciliter également la collaboration entre les services communaux et le Grand Dole, et en lien avec la mise en place d'une administration locale partagée, un extranet a été mis en place et lancé en juin 2022 à destination des secrétaires de mairies.

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;

- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

## Organiser l'ingénierie territoriale

L'ingénierie territoriale est essentielle pour accompagner la conception et la définition d'une stratégie de territoire réaliste et cohérente. Le développement et l'aménagement du territoire, ainsi que la mise en œuvre des projets de l'intercommunalité, nécessitent une organisation optimale de cette dernière.

### **105. Élaboration d'un nouveau Schéma de mutualisation des services**

Le Schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, pour la période 2021-2026, a été validé par le Conseil Communautaire du 29 juin 2021. Fruit d'une réelle démarche de concertation, ce schéma de mutualisation a été co-construit en plusieurs étapes et élaboré à l'issue de travaux préparatoires qui ont associé l'ensemble des communes de l'Agglomération.

Il constitue l'un des quatre volets du PACTE TERRITORIAL de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, qui comprend :

- Le Projet de Territoire,
- Le Pacte de Gouvernance,
- Le Schéma de Mutualisation des Services,
- Le Pacte de Solidarité Fiscal et Financier.

Le schéma de mutualisation permet de renforcer les services d'intérêt communautaire, d'améliorer la qualité des services publics, de rendre plus lisible l'action intercommunale et de renforcer l'identité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il permet le partage de matériels au profit des communes, la mise en place d'un réseau d'échanges entre les agents communaux et les agents du Grand Dole, d'une cellule d'expertise technique, informatique et numérique au profit des communes, ou encore de renforcer le dispositif d'achats groupés, le « Club Acheteurs », géré par le service commande publique du Grand Dole.

### **106. Mise en place d'une administration éco-exemplaire**

Pour les flux de déchets les plus volumineux que le Grand Dole doit gérer, différentes filières de recyclage ont déjà été mises en place (communes avec la Ville de Dole). Par exemple :

- 100 et 150 pneumatiques sont envoyés chaque année à l'entreprise Alpha recyclage Brevans,
- Les huiles usagées sont collectées et valorisées par CHIMIREC Centre Est,
- La ferraille, les gravats, le bois, le carton, le papier sont également triés sur les quais du CTM avant valorisation, principalement auprès du SICTOM de la zone de Dole.

Mais ces actions éco-responsables restent à ce jour éparpillées au sein des services. C'est pourquoi le Grand Dole a souhaité mettre en place une administration éco-exemplaire de manière transversale et appliquée par l'ensemble des services : optimisation de l'usage des bâtiments, maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments publics, meilleure prévention et gestion des déchets, décarbonation des déplacements de services, etc.

Pour cela :

- Un plan d'économies d'énergies, commun avec la Ville de Dole, a été adopté à l'automne 2022 pour l'hiver 2022-2023. Il s'agissait principalement de diminuer les températures de chauffe de la plupart des bâtiments, de fermer les bâtiments moins bien isolés (comme la médiathèque de Tavaux pour le Grand Dole), d'éteindre l'éclairage public la nuit, etc. Les principales mesures de la communauté d'agglomération concernaient l'espace Pierre Talagrand avec la baisse des températures de l'eau de 1°C et l'optimisation des horaires d'ouverture du bassin extérieur. Ce programme de sobriété a permis pour l'hiver 2022-2023 de baisser au total de 17% les consommations d'énergie de chauffage par rapport à l'hiver précédent pour l'ensemble du patrimoine du Grand Dole. Cela représente un coût évité de 230 000 €, ainsi que des émissions de CO<sub>2</sub> évitées de l'ordre de 110 tonnes. Ce programme sera réitéré à l'identique pour l'hiver 2023-2024.
- Un réseau de référents transition écologique a été instauré pour faciliter la mise en œuvre de ce plan d'économies d'énergies, mais également d'aller plus loin en sensibilisant l'ensemble des agents aux éco-gestes du quotidien, que ce soit sur les sujets des économies d'énergie, de la prévention des déchets, des économies d'eau ou encore la promotion des modes de transports doux.

- Une flotte de vélos à assistance électrique a également été mise à disposition des agents pour limiter l'usage des véhicules thermiques de service pour les petits déplacements.

90 agents de la collectivité ont ainsi cet automne participés au challenge *Ma Petite Planète*, initié par le réseau des référents transition écologique. Plus de 60 défis, individuels ou collectifs, étaient proposés aux participants, sur de multiples thématiques : biodiversité, mobilité, déchets, eau, alimentation, montée en compétences, etc. L'objectif était de sensibiliser les agents aux éco-gestes du quotidien par le format du challenge et du jeu. On estime que sur 3 semaines les 90 agents ont évité l'émission de 4,1 tonnes de CO2 grâce aux défis réalisés (prendre le vélo plutôt que la voiture, limiter ses déchets plastiques, éviter les achats neufs et favoriser le reconditionné, limiter ses impressions papiers, etc.).

Des actions de sensibilisation sont également mises en place auprès des enfants via les accueils de loisirs et sites de restauration scolaire : actions de tris, création de jardin à insecte, découverte de la faune et la flore, actions autour de la lutte contre le gaspillage ont été reconduites et impulsées comme l'aménagement de selfs ou bien la mise en place d'une gestion plus efficiente des commandes de repas, etc.

Enfin, des investissements ont également été faits en 2023 pour aller plus loin dans les économies d'énergies :

- Modernisation en LED de l'éclairage public des ZAE : ainsi l'ensemble des points lumineux gérés par le Grand Dole seront passés en LED d'ici le début de l'année 2024 ;
- Modernisation en LED de l'éclairage intérieur de certains bâtiments (relamping) comme l'ALSH de Choisey ;
- Réglages en cours pour mettre les centrales de traitement de l'air en marche réduite pour la nuit au sein des gymnases de l'espace Talagrand : environ 20% d'économies d'énergies attendus.

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

Modernisation en LED de l'éclairage intérieur du boulodrome et du gymnase Gagnoux à Saint-Aubin.

### **107. Création d'une Administration Locale Partagée**

Afin de poursuivre les actions de mutualisation et aller plus loin dans sa démarche d'accompagnement et de conseil, la CA du Grand Dole a décidé, lors de son conseil communautaire en date du 29/06/2021, de mettre en place une administration locale partagée avec l'ensemble des communes membres et des collectivités présentes sur son territoire. Pour permettre une gestion cohérente et optimisée des moyens humains au service de l'action publique, des « services communs » ont été créés. 45 communes ont signé la convention d'adhésion aux services communs de la CA du Grand Dole, ainsi que les CCAS de Dole et de Tavaux, le Syndicat Mixte Doubs Loue, le Syndicat des Eaux du Recépage, le SICTOM de la zone de Dole et le SIP de Rochefort-sur-Nenon.

Cette administration locale partagée est directement pilotée par la direction générale du Grand Dole, son service pilotage et coordination ainsi que le service des ressources humaines.

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

### **108. Développer et renforcer le service de remplacement de personnels au profit des communes**

Le Grand Dole continue sa mise à disposition de personnels administratifs et techniques auprès des communes et syndicats du territoire.

- Mise à disposition de personnels administratifs :

Au 30 septembre 2023, 16 communes, 5 associations foncières, 1 SIVU et 2 Syndicats ont ainsi pu faire appel à ce service de remplacement, dont certains à plusieurs reprises dans l'année. Les motifs de ces remplacements ont été divers : arrêts maladie

de la secrétaire en poste, congés annuels, départ en retraite, mutation, etc.

Du 01/10/2022 au 30/09/2023, 12 secrétaires différentes ont été mises à disposition dans les communes de la CA du Grand Dole. Au total, ce sont 11 916 heures de travail dans les communes qui ont été effectuées, pour un montant de 342 980 € facturés aux communes bénéficiaires.

- Mise à disposition de personnels techniques :

Au 30 septembre 2023, 13 communes ont sollicité la CA du Grand Dole pour la mise à disposition d'agents techniques. Au total, 8 352 heures de travail ont été réalisées dans les communes, pour un montant facturé de 254 878 € aux collectivités bénéficiaires.

Moyens humains et pilotage de l'action mis en œuvre en 2022 :

- Services techniques pour la gestion des plannings des agents,
- Service pilotage pour la gestion des demandes et le suivi de la facturation aux communes,
- Service ressources humaines pour lien administratif et suivi du dossier des agents

Ce dispositif satisfait l'ensemble des parties prenantes à ce jour, avec de très bons retours des communes et syndicats bénéficiaires, comme des agents mis à disposition.

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations au vu de la solidarité permise par ce dispositif ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

## Aménager le territoire de façon cohérente et équitable

L'aménagement du territoire doit se penser et se construire de manière cohérente et équilibrée afin de permettre à l'intercommunalité de définir et mettre en œuvre des politiques publiques répondant au mieux aux besoins des habitants.

### **109. Révision du PLUI**

En 2022, une procédure de révision allégée du PLUI a été lancée dans le but de corriger certaines règles ou certains zonages. Cette révision s'est donc poursuivie en 2023 avec les réflexions suivantes :

- poursuite des procédures de révisions allégées ainsi que de modification,
- Justification de la bonne prise en compte du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires),
- passage en Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers qui doit émettre un avis dès lors que l'évolution du PLUI projette de réduire des espaces agricoles ou naturels,
- étude d'identification de zones humides,
- organisation de l'enquête publique prévue dans le processus de validation,
- Puis poursuite de la réflexion sur les objectifs ZAN et la stratégie à intégrer dans la future révision du PLUI d'ici 2026 avec notamment l'objectif d'atteindre le "zéro artificialisation nette des sols" en 2050 et aussi un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années (2021-2031) par rapport à la décennie précédente (2011-2021).

Moyens humains mis en œuvre en 2022 : 0.5 ETP

Moyens financiers mis en œuvre en 2022 : 40 000 €

Partenaires : Collaboration avec les communes et concertation avec les services extérieurs et le grand public planifiées tout au long de la procédure.

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux par rapport au PLUI approuvé ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

Objectif d'arrêt du PLUI révisé.



## **110. Garantir un même niveau d'accessibilité au sein du territoire et structurer un maillage territorial pertinent et cohérent avec les enjeux de proximité**

La compatibilité du PLUi a été évaluée au regard du SRADDET actuel, approuvé le 16 septembre 2021. La structuration des politiques d'aménagement autour des polarités du territoire est l'un des axes à affiner dans le Grand Dole selon l'évaluation fournie par les services de la Région.

En parallèle, des réflexions sur les transports contribuent également à cet objectif, avec par exemple un projet de maillage intercommunal cohérent concernant la politique cyclable et une collaboration plus étroite avec les communes : le projet est déjà initié avec principalement la réflexion et aménagement de liaisons départementales entre les différentes voies vertes qui traversent le territoire (voie Grévy, Euro véloroute 6, voie de la Bresse, etc.), mais le Grand Dole prévoit d'aller plus loin sur ces liaisons cyclables intercommunales afin de répondre aux besoins des trajets du quotidien avec la révision en cours de son schéma des modes doux.

Le travail de l'Office du Commerce et de l'Artisanat du Grand Dole contribue également à l'atteinte de cet objectif en favorisant les commerces de proximité, y compris dans les communes du territoire.

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique en limitant le déplacement des personnes ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

## **Coopérer avec les territoires voisins**

La coopération territoriale a pour but de favoriser le développement équilibré du territoire, en favorisant une gestion commune des problématiques locales et des échanges sur les bonnes pratiques en matière de développement urbain et rural, de développement des relations économiques et de mise en réseau de tous les acteurs.

## **111. Rédaction d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)**

En 2022, une première réunion d'information et de formation avait été organisée au sujet d'un futur SCOT à l'échelle du Pays Dolois, en présence des élus et directeurs des 4 EPCI du Pays Dolois (CA du Grand Dole, CC Jura Nord, CC du Val d'Amour, et CC de la Plaine Jurassienne), du Sous-Préfet de Dole, de la DDT, de la Région et du Délégué technique régional de la Fédération des SCOT. La même année, le Conseil de Développement du Pays Dolois avait adopté cette année une recommandation en faveur de la mise en place d'un SCOT à l'échelle du Pays Dolois.

L'ensemble du territoire du Pays Dolois devrait bientôt être couvert par des PLUI avec l'achèvement de la procédure pour les Communautés de communes Jura Nord et de la Plaine Jurassienne. Dès lors, la réflexion sur un SCOT à l'échelle du Pays Dolois pourrait être lancée. Elle a été ré-évoquée lors d'une rencontre du bureau du Pays Dolois avec Monsieur le Préfet le 14 février 2023.

Sur le même thème, le Grand Dole, dans le cadre des travaux du Pays, travaille sur la déclinaison locale de l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN). Il négocie avec la Région, collectivité chargée de la territorialisation des objectifs nationaux.

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux car le SCOT prendra en compte les nouvelles réglementations de la loi Climat & Résilience et limitera l'artificialisation des sols ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations, au vu de la coordination de la stratégie d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de préservation des espaces agricoles et naturels entre les 4 EPCI voisins ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

- Attente de la finalisation des 2 PLUI pré-cités,
- Réflexion sur la mise en place de la structure porteuse (PETR ou Syndicat Mixte),
- Définition d'un budget,
- Recherche d'un cabinet accompagnant la démarche.

## **112. Renforcer les liens et interactions entre les intercommunalités du Pays Dolois - Pays Pasteur**

Grâce à la mise en place de l'association Pays Dolois – Pays de Pasteur, la collaboration du Grand Dole avec les EPCI voisines est facilitée et les présidents des 4 EPCI membres (CA Grand Dole, CC Val d'Amour, CC Jura Nord et CC de la Plaine Jurassienne) se réunissent à minima tous les trimestres pour discuter de différents sujets communs à leur territoire.

C'est également dans le but de renforcer les connexions entre ces 4 territoires que le conseil de développement, obligatoire uniquement pour le Grand Dole car est un EPCI de plus de 50 000 habitants, a été mis en place à l'échelle du Pays Dolois en juin 2021. Ses 40 membres, 20 hommes et 20 femmes, sont issus de la société civile : 25 habitent le territoire du Grand Dole, 5 la communauté de communes de Val d'Amour, 5 la communauté de communes de Jura Nord, et 5 la communauté de communes de la Plaine Jurassienne.

Ce conseil de développement s'est réuni 2 fois au cours de l'année 2023 :

- Le Mercredi 29 mars au Centre Hospitalier Louis Pasteur, pour un débat sur le futur contrat local de santé,
- et le lundi 10 Juillet à Authume, pour émettre des avis sur les projets de Maison Partagée de Chaussin, portée par la Communauté de communes de la Plaine Jurassienne, et d'Accueil de loisirs d'Authume, porté par le Grand Dole.

En parallèle, le Pays Dolois et ses membres ont signé en 2023 avec la Région le contrat « Territoires en Action ». Celui-ci doit permettre de financer plusieurs projets structurants des EPCI membres du Pays Dolois répondant aux objectifs suivants :

- Accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique,
- Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population,
- Faciliter l'accès à la santé pour tous,
- Favoriser les mobilités durables du quotidien.

Les projets soutenus devront remplir des critères d'éco-conditionnalité, à la fois sur la performance énergétique des bâtiments, l'aménagement des espaces publics et la sobriété foncière. Le montant de l'enveloppe financière à laquelle le Pays peut prétendre s'élève à 3,335 millions d'euros.

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2024 et pistes d'amélioration :

Mise en œuvre des actions des différents projets.

## **113. Renforcer la collaboration avec les intercommunalités du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté**

A l'échelle Régionale, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est membre du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté qui regroupe également les Communautés d'Agglomération ou de Communes de Lons-le-Saunier, Besançon, Pontarlier, Vesoul et Morteau. Il s'agit d'un syndicat mixte qui a pour but de porter des projets de réflexion et opérationnels dans les domaines suivants : aménagement/environnement, culture, tourisme, développement économique, aménagement numérique, santé et transport/mobilité.

Le soutien du pôle métropolitain Centre Franche-Comté a permis ces dernières années par exemple de soutenir des projets constructifs à l'échelle régionale comme le complexe sportif Pierre-Talagrand ou l'aménagement de l'ancien CE Solvay sur la commune de Tavaux en ALSH et ludothèque.

Aucun projet d'une telle ampleur n'a été soutenu sur le territoire en 2023 mais la participation du Grand Dole dans ce syndicat est restée importante.

Evaluation des avancées 2023 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Accusé de réception en préfecture  
039-200010650-20231109-DCC2023120-DE  
Date de télétransmission : 14/11/2023  
Date de réception préfecture : 14/11/2023